

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-SIXIÈME SESSION

Documents officiels



1963e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 12 octobre 1971,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Tseghe (Ethiopie)	1
Discours de M. Bachev (Bulgarie)	4
Discours de M. Beneke (El Salvador)	8
Discours de M. Alarcón (Cuba)	12
Discours de M. Al-Asnaj (Yémen)	16
Réponse du représentant du Pakistan	18
Réponse du représentant de la République arabe libyenne	19
Réponse du représentant de la Bolivie	22
Réponse du représentant du Brésil	24
Réponse du représentant de l'Argentine	24
Réponse du représentant du Paraguay	25
Réponse du représentant de l'Afghanistan	25
Réponse du représentant de Cuba	25
Réponse du représentant de l'Argentine	26
Réponse du représentant de la Bolivie	26

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. TSEGHE (Ethiopie) [interprétation de l'anglais] : J'ai le très agréable devoir de vous exprimer, Monsieur le Président, la satisfaction toute particulière qu'éprouve le Gouvernement éthiopien du fait de votre élection à la présidence de cette vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Nous avons pleine confiance en votre haute compétence qui vous permettra de vous acquitter de votre tâche actuelle; nous savons également le rôle constructif que l'Indonésie continue de jouer dans la communauté internationale; voilà pourquoi vous pouvez être assuré que ma délégation n'épargnera aucun effort pour mettre à votre disposition sa modeste contribution dans l'accomplissement efficace des lourdes fonctions qui seront les vôtres à ce poste élevé.

2. La vingt-cinquième session de l'Assemblée générale a été non moins heureuse que la session actuelle puisqu'elle disposait de votre savant prédécesseur, M. Hambro, de la Norvège, pour guider magistralement les débats tout au long d'une session commémorative particulièrement chargée. Je voudrais transmettre à l'ambassadeur Hambro la gratitude profonde de la délégation éthiopienne en lui disant très simplement et en toute humilité : merci infiniment pour un travail bien fait.

3. Comme nous le savons tous, cette année marque les 10 ans de services rendus avec abnégation et dévouement par U Thant en sa qualité de secrétaire général des Nations Unies. De toute évidence, c'est aux historiens qu'il appartiendra de tracer le tableau détaillé des nombreuses réalisa-

tions qu'a U Thant à son actif pour renforcer les Nations Unies, et notamment son rôle de secrétaire général en tant qu'ambassadeur itinérant de la paix au cours des 10 dernières années. Néanmoins, je me sens tenu de lui exprimer la profonde gratitude de mon gouvernement pour les services dévoués qu'il a rendus aux Nations Unies et, par leur intermédiaire, à la vaste famille qu'est l'humanité.

4. Mon gouvernement se réjouit de l'admission en tant que Membres de l'ONU de Bahreïn, du Bhoutan, de l'Oman et du Qatar. Nous tenons à féliciter les représentants de ces nations pour les réalisations qui sont à l'actif de leurs pays respectifs et qui leur ont permis de devenir membres de plein droit de cette famille de plus en plus nombreuse des nations, et nous tenons, à cette occasion, à exprimer l'espoir que leurs contributions sous forme de nouvelles idées, d'optiques nouvelles quant à la manière de résoudre nos problèmes communs, serviront à renforcer notre organisation à l'avenir.

5. Puisque je parle des Membres des Nations Unies, je dois déclarer que mon gouvernement se préoccupe encore de l'exclusion des représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine des organes de l'ONU. Nous sommes fermement convaincus qu'on ne pourra régler aucun des problèmes les plus importants et les plus fondamentaux du monde tels que le désarmement et la sécurité internationale sans la participation active des représentants de la République populaire de Chine. Forts de cette conviction, les représentants de mon gouvernement n'ont cessé, depuis plus de 10 ans, de lancer des appels du haut de cette tribune pour que nous fassions preuve de réalisme et de civisme afin de redresser ce que nous estimons être un tort qui n'a que trop duré. Voilà pourquoi nous avons jusqu'à présent voté en faveur du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes aux Nations Unies. Toutefois, cette même question figure à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale [point 93] et nous espérons que ce sera la dernière fois.

6. J'exprime cet espoir optimiste en partant de l'idée que, en fin de compte, le réalisme et le civisme l'ont emporté dans certains milieux au cours de ces derniers mois. Les choses étant ce qu'elles sont, je me bornerai à réitérer notre appel constant sous une autre forme.

7. C'est ainsi, tout d'abord, que nous ne devons plus atermoyer pour réparer les injustices passées.

8. D'autre part, aucun autre obstacle ne devrait nous empêcher de rétablir le Gouvernement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes aux Nations Unies en tant que seul représentant de tout le peuple chinois.

9. A quelques tragiques exceptions près, le laps de temps qui s'est écoulé entre la dernière session et la session actuelle de l'Assemblée générale a été une période relativement calme et fructueuse pour la communauté mondiale.

10. A l'actif, on peut citer la détente persistante entre les grands groupes de puissance; l'accord préliminaire sur Berlin¹; une réorientation pragmatique des politiques nationales à l'égard des réalités existantes; l'accord intervenu sur le texte d'un traité tendant à interdire les armes biologiques. Voilà quelques-uns seulement des éléments positifs dont mon gouvernement se félicite chaleureusement. Nous puissions aussi un encouragement dans les efforts supplémentaires promis tant par les représentants des deux superpuissances que par ceux des petites nations, au cours du débat actuel, afin d'améliorer la situation mondiale en général.

11. Par contre, la situation inchangée en Asie du Sud-Est, le volcan apparemment inactif du Moyen-Orient, le virus contagieux qu'est l'oppression raciste en Afrique australe, le colonialisme qui se réfugie dans ses derniers retranchements en Afrique, l'absence de progrès sensibles dans les négociations sur le désarmement à Genève, la récente tragédie humaine dans le sous-continent indien sont, sans aucun doute, quelques-uns des aspects de nos problèmes communs et urgents qui doivent inquiéter et préoccuper la communauté internationale et, partant, nous amener tous à redoubler d'efforts afin d'arriver à les circonscrire et à les résoudre de manière définitive.

12. Nul n'ignore que les problèmes que je viens d'évoquer, non plus que le reste des nombreux problèmes mondiaux, ne peuvent être réglés rapidement par le truchement d'une formule magique. Toutefois, nous ne partons pas de zéro, dans la plupart des cas.

13. Pour être plus précis, je citerai par exemple la question urgente du Moyen-Orient.

14. Tout d'abord, nous disposons à cet égard de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui a posé la base permettant d'arriver à une paix authentique et durable dans cette région du monde trop longtemps perturbée.

15. En deuxième lieu, des mesures en vue d'appliquer cette résolution ont été rapidement prises par le Secrétaire général et des efforts constants et inlassables pour appliquer cette résolution continuent d'être déployés par le représentant du Secrétaire général, l'ambassadeur Jarring.

16. En troisième lieu, un cessez-le-feu temporaire est intervenu, lequel est heureusement toujours observé *de facto* par les parties intéressées.

17. En quatrième lieu, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernements africains de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est réunie en juin dernier à Addis-Abeba, a mis sur pied un comité composé de 10 chefs d'Etat — dont S. M. I. Hailé Sélassié Ier, mon auguste souverain — chargé de trouver les moyens d'établir une paix durable à ce

carrefour des civilisations. Depuis qu'il a été créé, ce comité a procédé à des consultations intensives à la suite desquelles il a constitué un sous-comité qui doit se rendre d'ici peu dans les capitales des pays intéressés.

18. Dans l'intervalle, depuis que le cessez-le-feu est intervenu, les parties intéressées ont fait preuve de beaucoup de modération afin de ne pas aggraver la situation déjà très tendue. D'après ce que nous croyons savoir, les canons restent silencieux plus souvent que par le passé. De ce fait, des vies et des biens ont échappé aux ravages de la guerre. Nous apprécions les avantages de ces éléments positifs et nous formons des vœux ardents pour qu'ils permettent finalement l'établissement d'une paix durable dans la région.

19. Bien qu'on ait constaté certains progrès dans la solution des problèmes que connaît en général la communauté internationale, ces problèmes existent en Asie du Sud-Est et continuent d'empirer. Les régimes minoritaires racistes et coloniaux de cette partie du monde continuent impudemment à défier l'opinion mondiale en accroissant la répression et l'oppression qu'ils imposent à ces millions d'habitants qu'ils tiennent en esclavage.

20. Pour atteindre leurs objectifs pernicieux, à savoir : préserver l'hégémonie des anachronismes politiques et sociaux auxquels ils s'accrochent, les régimes minoritaires racistes et colonialistes de l'Afrique australe collaborent plus étroitement entre eux dans le vain espoir de freiner la marche inévitable vers la liberté des peuples trop longtemps subjugués et trop longtemps privés du droit à la libre détermination et à l'indépendance. Il est superflu que je rappelle les nombreuses décisions prises par les Nations Unies qui continuent d'être bafouées par l'axe Lisbonne-Salisbury-Pretoria, car elles sont trop connues et l'on en a trop parlé ailleurs. Je voudrais simplement souligner à cette occasion la préoccupation profonde qu'éprouve mon gouvernement devant le danger qu'impliquerait un échec essuyé par les Nations Unies — et, notamment, par les Etats Membres qui ont des liens politiques et économiques étroits avec les régimes récalcitrants qui dominent l'Afrique australe — dans leur tentative d'agir contre les injustices commises au nom de l'*apartheid* et du colonialisme.

21. En général, on s'accorde à reconnaître que, parmi les réalisations à l'actif des Nations Unies, il faut placer très haut la décolonisation. Toutefois, ce phénomène échappe encore aux peuples asservis de l'Afrique australe. Cela est dû au fait que la communauté internationale les a abandonnés à leur triste sort ou n'a peut-être pas suffisamment montré qu'elle était prête à agir rapidement et avec détermination afin de leur permettre de réaliser leur aspiration légitime : vivre et mourir en tant qu'hommes et femmes libres. Pour les peuples colonisés de l'Afrique australe, les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les autres déclarations restent de vaines promesses du fait des politiques illogiques et intransigeantes qu'appliquent impitoyablement les régimes colonialistes et racistes qui dominent cette région.

22. Dans le contexte de la tragédie de l'Afrique australe, il convient de signaler, comme événement marquant, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la

¹ Accord quadripartite sur Berlin, signé à Berlin le 3 septembre 1971.

Namibie². Le rôle joué par mon pays, en coopération avec d'autres, dans la bataille juridique sur la Namibie, est trop connu pour que j'aie besoin de m'y attarder. Je me bornerai à exprimer la satisfaction de mon gouvernement au sujet de l'avis fourni par la Cour à la demande du Conseil de sécurité dans sa résolution 284 (1970).

23. L'avis consultatif de la Cour sur l'illégalité de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie est tellement clair et tellement catégorique qu'on peut se demander combien de temps il faudra encore attendre avant qu'on applique les décisions des organes compétents des Nations Unies.

24. L'heure de la vérité a sonné. Le Conseil de sécurité prendra-t-il les mesures qui s'imposent, en vertu de la Charte, pour appliquer ses propres décisions ou bien la cause des Namubiens opprimés restera-t-elle sans défenseur ?

25. Pendant combien de temps encore la communauté internationale et, en particulier, les membres permanents du Conseil de sécurité demeureront-ils résignés devant la conspiration des colonialistes et des racistes qui s'efforcent de perpétuer leur mainmise délétère sur les peuples subjugués de l'Afrique ?

26. Le choix entre la paix et le bain de sang interracial en Afrique australe, avec toutes ses graves conséquences, peut fort bien dépendre des réponses qu'on donnera aux simples questions que je viens de poser.

27. Dans un autre domaine, un des problèmes les plus inquiétants que connaisse l'humanité aujourd'hui est celui qui résulte du fossé sans cesse plus profond qui sépare les pays développés des pays en voie de développement. Comme l'a fort succinctement exprimé l'éminent Président du Mexique devant cette assemblée le 5 octobre :

“Le monde ne connaîtra pas la paix tant que ne seront pas profondément modifiées les relations économiques entre les nations. La menace d'une guerre nucléaire est un risque aussi grave aujourd'hui que l'accroissement des inégalités entre les pays riches et pauvres.” [1952ème séance, par. 27.]

28. La Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée par la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale [résolution 2626 (XXV)], constitue peut-être le meilleur instrument dont nous disposons pour faire face à ce problème. Ce qu'il reste à faire maintenant, c'est l'appliquer. A ce sujet, les pays développés ont un rôle unique et important à jouer. A moins que ces pays industrialisés et riches n'encouragent et n'aident les nations pauvres à accélérer leur développement économique, ces dernières, sans aucun doute, continueront d'être aux prises avec de graves difficultés s'agissant de faire face aux besoins de leurs peuples en matière de développement.

29. On pourrait dire que, après tout, la première Décennie du développement n'a pas été un échec complet en ce sens

que, par ses lacunes, elle nous a permis, dans une certaine mesure, d'aborder de manière plus pragmatique la deuxième Décennie du développement. C'est pourquoi nous espérons sincèrement que, conscient ainsi de ces réalités, le Groupe des Soixante-Dix-Sept et la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], à leurs prochaines réunions, aboutiront à des propositions concrètes et viables qui permettront d'appliquer la Stratégie internationale du développement.

30. J'en viens maintenant à une question qui suscite un espoir légitime de la part de la communauté internationale du fait que l'Assemblée générale a adopté, il y a un an, la Déclaration des principes régissant l'exploitation et l'exploration des ressources du fond des mers³.

31. Pour certains de ses besoins fondamentaux, l'homme est de plus en plus tributaire des ressources biologiques de la mer. La science et la technique ont fait des progrès gigantesques au cours de ce siècle et, de ce fait, l'exploitation et l'exploration des riches ressources des mers et des océans sont devenues un moyen de combattre la grave pénurie de produits que nous offrait autrefois la surface de la Terre.

32. En outre, l'explosion démographique, de par le monde, est devenue un autre facteur important qui nous impose d'utiliser au maximum toutes les ressources qu'offre la nature afin d'améliorer le niveau de vie de l'humanité. A cet égard, l'Assemblée générale, au cours de sa dernière session, a posé en principe fondamental que le fond des mers constitue le patrimoine commun de l'humanité et que, partant, aucun Etat ne peut exercer de droits souverains sur une partie quelconque de cette zone.

33. C'est pourquoi mon pays attend, avec un légitime espoir, les résultats suivants qui pourraient être obtenus par la Conférence sur le droit de la mer prévue pour 1973.

34. En premier lieu, nous espérons que la Conférence permettra d'éliminer une fois pour toutes la pratique qui veut que “les premiers venus soient les premiers servis”. Il conviendrait que la Conférence établisse un mécanisme international fort qui assure une distribution juste et équitable des avantages que procurera l'exploitation de la mer, en tenant compte des intérêts et des besoins des pays en voie de développement ainsi que de la situation particulière dans laquelle se trouvent les pays sans littoral et ceux qui sont enfermés dans leur plateau continental. En second lieu, la Conférence devra trouver une solution au problème urgent de la pollution du milieu marin. Enfin, la Conférence devra mettre fin aux questions liées au droit de la mer que plusieurs conférences diplomatiques n'ont, jusqu'à présent, pas réussi à résoudre.

35. Ce que j'ai dit au cours de mes remarques résume les principales préoccupations de mon gouvernement et de sa délégation à la présente session de l'Assemblée générale.

36. Nous savons quelle est l'énormité de certains des problèmes avec lesquels l'humanité est aux prises aujourd'hui. Mais, avec la volonté politique et l'esprit résolu

² Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J., Recueil 1971, p. 16.

³ Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale [résolution 2749 (XXV)].

de tous les Membres des Nations Unies, nous sommes convaincus qu'aucun de ces problèmes ne sera insoluble. C'est pourquoi, au nom de la justice et de l'harmonie internationale, et pour que toute l'humanité puisse connaître une vie abondante, nous demandons à tous les pays de relever courageusement les défis, même les moins importants, qui sont lancés à cette organisation et de continuer à s'efforcer de surmonter les questions les plus complexes. Commencer, c'est déjà agir, et nous devons reprendre au début le dur chemin qui nous conduira à la solution de nos difficultés chroniques.

37. M. BACHEV (Bulgarie) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République populaire de Bulgarie, je vous félicite vivement pour votre élection au poste de président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale.

38. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre l'hommage le plus chaleureux au Secrétaire général, U Thant, qui, depuis 10 ans, assume la plus haute charge au sein de l'Organisation mondiale. Tout au long de cette période, U Thant a consacré ses efforts et ses capacités au renforcement du prestige de l'Organisation des Nations Unies, faisant preuve d'une foi inébranlable dans le rôle que celle-ci peut jouer pour l'accomplissement des plus nobles aspirations de l'humanité vers un avenir de paix et de coopération entre les peuples.

39. Ces paroles, par lesquelles nous voulons réaffirmer notre estime profonde au Secrétaire général, ne sont nullement des paroles d'adieu. Nous voulons croire qu'avec son autorité et son expérience il pourra continuer à servir la communauté des nations.

40. Les débats aux Nations Unies sont le reflet des changements, positifs ou négatifs, qui se produisent dans le monde de la politique internationale que mènent les Etats à l'égard des plus grands problèmes dont les peuples attendent la solution.

41. Il nous semble donc pouvoir dire que la discussion générale se déroule sous le signe d'une évolution positive dans certaines régions, qui cette année nous apporte le souffle de la détente et de l'amélioration du climat politique international. L'importante nouvelle que nous venons d'apprendre ce matin, celle de la visite projetée du président Nixon en Union soviétique, ne nous a-t-elle pas été apportée par ce même souffle ?

42. En même temps, les débats traduisent une grande préoccupation du fait que le dynamisme de ce processus et sa répercussion à travers le monde demeurent très lents et incertains.

43. En conséquence, il est tout à fait naturel que les problèmes de la sécurité internationale et des voies menant à leur solution conformément aux réalités politiques du monde actuel aient dominé dans la discussion. Le désir de passer des déclarations de principes généraux et de philosophie politique aux mesures concrètes visant à l'amélioration de la situation internationale s'est manifesté de façon pressante. La volonté de la communauté internationale de parvenir à une solution urgente des graves problèmes et conflits qui tiennent l'humanité dans un état de tension et

d'alerte, a été plus catégorique que jamais. Car ces conflits ne sont que trop nombreux : les activités militaires en Indochine continuent et la situation dangereuse au Moyen-Orient peut à tout instant provoquer une nouvelle explosion. Dans d'autres régions, et plus particulièrement dans celle de la région orientale, en Afrique et en Amérique latine, l'ingérence ouverte ou de préparatifs d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats se multiplient.

44. La guerre d'agression au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos continue avec la même violence. L'inauguration de la présente session, le 21 septembre, a été accompagnée des bombardements les plus puissants de l'aviation américaine sur le territoire de la République démocratique du Viet-Nam au cours de ces trois dernières années. Ce sont ces actes agressifs, et non pas les déclarations officielles qui traduisent les véritables intentions du Gouvernement américain, qui sont de continuer la guerre en Indochine par l'agression directe et la vietnamisation. L'objectif de cette recrudescence des efforts militaires reste évidemment le même, tel qu'il a été défini en 1954 par le Conseil de sécurité nationale des Etats-Unis : "La politique américaine consiste dans la recherche de la victoire militaire." Ce but est aujourd'hui bien plus inaccessible qu'il ne l'était à l'époque. Les Etats-Unis ne sont pas en état de briser la volonté et la capacité combative des peuples héroïques du Viet-Nam et des autres pays d'Indochine qui s'opposent à l'agression étrangère. Les derniers actes agressifs des Etats-Unis ne peuvent que conduire à un nouvel échec de leur stratégie politique et militaire en Asie du Sud-Est, à une nouvelle crise de confiance à l'égard du Gouvernement de Washington, et ce avant tout de la part du peuple américain et de sa jeunesse, qui paie le tribut le plus douloureux pour la politique de ses dirigeants.

45. Les stratèges de la politique américaine cherchent une issue, mais ils ne la recherchent pas là où elle se trouve réellement, dans le retrait total des troupes américaines de l'Indochine. Par conséquent, les dirigeants américains sont en quête de nouvelles possibilités en Asie, plus particulièrement en Extrême-Orient, afin d'appuyer aussi bien leurs efforts militaires en Indochine que leurs buts politiques à l'intérieur du pays et aux Nations Unies. Washington ne dissimule pas sa satisfaction de ce que la deuxième visite du conseiller du président Nixon ait lieu juste au moment où les Etats-Unis tentent, à l'Assemblée générale, de "sauver le siège de Taiwan", immédiatement après les prétendues élections à Saigon et le renforcement des activités militaires au Viet-Nam. Le Gouvernement américain apprécie particulièrement le fait que cette nouvelle mission en République populaire de Chine aidera à détourner l'attention de l'opinion du pays des nouvelles démonstrations contre la guerre au Viet-Nam.

46. Aussi longtemps que persiste l'intervention américaine en Asie du Sud-Est, le peuple vietnamien, jouissant de l'appui des pays socialistes, continuera de porter des coups puissants aux envahisseurs. En même temps, il continuera de déployer des efforts pour apporter au conflit une solution politique juste et réaliste. Les récentes propositions du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud constituent un nouveau programme constructif visant à l'établissement de la paix en Indochine. Ces propositions, appuyées par le Gouvernement

de la République démocratique du Viet-Nam et accueillies avec satisfaction et espoir dans le monde, ouvrent de nouvelles perspectives aux négociations de Paris pour une solution politique qui tienne compte des intérêts et des sentiments de tous les pays concernés. Il est regrettable que le Gouvernement américain continue, par ses obstructions à Paris et par ses actes en Indochine, d'approfondir le conflit et de vouer à l'échec les efforts tendant à la solution politique de la crise.

47. La situation au Proche-Orient dépasse les limites de la tolérance et est incompatible avec le développement normal et efficace des efforts pacifiques tendant à la liquidation des conséquences de l'agression israélienne. L'agression militaire de 1967 continue actuellement sous la forme de l'occupation et de l'agression politique qui depuis quatre ans déjà rend impossible la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité. La responsabilité de cette situation incombe exclusivement au Gouvernement israélien.

48. Au Moyen-Orient également, on est en présence de deux tendances opposées. Il y a, d'une part, les gouvernements arabes, prêts à accepter une solution politique de la crise, quel que soit celui qui en prendrait l'initiative, et, d'autre part, Israël, qui ne cherche qu'à conserver les fruits de son agression et s'oppose à toute solution juste du conflit.

49. Cette politique d'Israël se heurte à la désapprobation grandissante de l'opinion mondiale, qui y voit un défi intolérable aux normes les plus élémentaires du droit international et de la justice.

50. Israël se rend parfaitement compte de cet état de choses et essaie de dissimuler son opposition aux mesures visant au rétablissement de la paix et de la sécurité dans le Proche-Orient. Le discours du Ministre des affaires étrangères d'Israël devant l'Assemblée générale [1946ème séance] en a été une nouvelle preuve. Il a généreusement indiqué plusieurs "voies qui conduisent à la paix". Où mènent cependant les voies suggérées par le Ministre israélien ? A la consécration illégale des conséquences de l'agression, donc à de nouveaux conflits et à la guerre. Seule la route qui conduit réellement à la paix et à la stabilité a échappé à son attention : la voie de l'application intégrale de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et de sa principale disposition, à savoir le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés.

51. Par contre, la position constructive des pays arabes, et plus particulièrement celle de l'Égypte, a créé des conditions propices à la solution politique de la crise du Proche-Orient sur la base de l'application totale de la résolution du Conseil de sécurité. Le Gouvernement égyptien s'est déclaré prêt à conclure un traité de paix avec Israël sur cette base, ce qui pourrait mettre fin au conflit arabo-israélien tout en sauvegardant les intérêts de tous les peuples, y compris les peuples israélien et palestinien.

52. Cette position a été confirmée par le discours de M. Riad [1954ème séance], qui a répété que l'Égypte était disposée à accepter une juste solution fondée sur la sécurité réciproque de tous les pays intéressés. Cependant, Israël ne renonce pas à ses dangereux objectifs expansionnistes. Dans ces conditions, une action internationale énergique s'im-

pose. Seules des initiatives concertées des quatre puissances du Conseil de sécurité peuvent ouvrir la voie au règlement pacifique de la crise dans l'Orient arabe. Les actions isolées d'un seul pays ne peuvent qu'encourager l'intransigeance israélienne.

53. La situation dans la péninsule coréenne reste, elle aussi, alarmante. La présence des troupes américaines en Corée du Sud, depuis 20 ans déjà, empêche un peuple divisé d'effectuer sa réunification de manière pacifique. Cela est d'autant plus grave que l'intervention étrangère se fait sous le couvert du drapeau des Nations Unies. La normalisation de la situation dans cette région nécessite le retrait de toutes les forces étrangères et la fin de l'ingérence dans les affaires intérieures du peuple coréen. La majorité des pays ici présents en sont conscients. C'est pour cette raison que la position de certains Etats, qui a permis d'imposer la décision d'ajourner l'examen de cette question, suscite notre étonnement. Les considérations avancées par ces Etats contre l'inscription à l'ordre du jour de la présente session des questions du retrait des troupes américaines de la Corée du Sud et de la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée auraient plus de poids s'il n'y avait pas de forces étrangères qui empêchent les Coréens de s'entendre entre eux et d'arriver à l'unification pacifique et démocratique de leur pays.

54. C'est précisément le but des dernières propositions de la République populaire démocratique de Corée, dont la réalisation conduirait à la création de conditions propres à mettre fin à une situation artificiellement créée et maintenue dans cette partie du monde.

55. En dépit des résolutions et documents solennels adoptés à la session commémorative de l'Assemblée générale, qui ont qualifié le colonialisme de crime et ont réclamé la liquidation immédiate et définitive du système colonial, la solution des problèmes coloniaux n'est point avancée. Au contraire, nous sommes en présence d'un regain d'activité des régimes coloniaux et racistes en Afrique australe. Ces régimes ont renforcé leur opposition et leur action contre les mouvements africains de libération nationale. Ils ont perpétré des actes d'agression contre la Guinée, la Zambie et le Sénégal. Le gouvernement raciste de la République sud-africaine a lancé une vaste offensive diplomatique visant à briser l'unité des pays africains indépendants et à saper leur lutte pour la libération de l'Afrique tout entière. La responsabilité de cet état de choses incombe à certains pays de l'OTAN qui non seulement n'ont cessé d'apporter leur aide morale et matérielle aux régimes coloniaux en Afrique, mais même ont renforcé l'assistance qu'ils leur accordent. Ils aident et encouragent ouvertement le colonialisme et le néo-colonialisme en Afrique. La preuve la plus éclatante réside dans les pourparlers du Royaume-Uni avec le régime raciste de Salisbury, ses ventes d'armes à la République sud-africaine, et la réunion de l'OTAN à Lisbonne⁴.

56. La situation en Afrique nécessite, elle aussi, un renforcement de l'action internationale en faveur de la juste lutte des peuples africains pour la liquidation totale du colonialisme.

⁴ Réunion ministérielle du Conseil de l'OTAN, tenue à Lisbonne les 3 et 4 juin 1971.

57. Les problèmes du désarmement occupent une place de première importance parmi les problèmes majeurs de notre temps. Les nombreuses résolutions adoptées presque toujours à l'unanimité par l'Assemblée générale sont le témoignage des espoirs que les peuples placent dans les efforts susceptibles de conduire au désarmement. Au cours des longues discussions qui ont eu lieu sur les divers aspects du désarmement, on est parvenu à certains résultats dont l'influence positive est généralement reconnue. Nous nous félicitons aussi du dernier progrès enregistré au Comité du désarmement à Genève : le projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [A/8457-DC/234, annexe A]. Il est certain que l'Assemblée générale ne manquera pas d'approuver cette première mesure de désarmement réel et que la nouvelle convention deviendra, dans les plus brefs délais, une loi internationale pour l'élimination de l'une des armes les plus terribles de destruction massive.

58. Nous voudrions en même temps exprimer l'espoir que l'adoption de cette convention nous rapproche d'un accord sur l'interdiction de la production d'armes chimiques.

59. Chaque fois que la question du désarmement est abordée, on est dans l'obligation de constater que les résultats obtenus dans ce domaine ne correspondent pas à la gravité extrême du danger de l'armement. En effet, les graves problèmes du désarmement nucléaire restent en suspens; le désarmement général et complet piétine toujours; la course aux armements ne cesse de s'accélérer et les stocks formidables d'armes s'accumulent.

60. Grâce, avant tout, aux efforts des pays socialistes, des résultats non négligeables ont été atteints dans le domaine du désarmement nucléaire, notamment l'interdiction des essais nucléaires dans trois milieux, l'entente sur la non-prolifération des armes nucléaires, la démilitarisation des fonds des mers, les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des armes stratégiques. Ces progrès sont cependant loin d'être suffisants. Il existe, à l'heure actuelle, des conditions favorables pour la conclusion d'un accord sur l'interdiction des essais souterrains. On ne devrait pas laisser échapper une telle chance. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] est déjà entré en vigueur. Il est donc nécessaire que les Etats qui ne l'ont pas encore signé ou ratifié, surtout les Etats disposant du potentiel industriel et financier nécessaire pour la production d'armes nucléaires, y adhèrent et le ratifient.

61. Le désarmement nucléaire ne saurait être effectif sans l'interdiction et la destruction des armes nucléaires. Pour cela, l'accord commun de tous les Etats possédant des armes nucléaires est indispensable. C'est précisément le but de la proposition soviétique pour la convocation d'une conférence des cinq puissances nucléaires [A/8328]. Cette initiative a trouvé un accueil favorable dans tous les pays, étant donné que le progrès dans le domaine du désarmement nucléaire pourra contribuer grandement au renforcement de la confiance entre les Etats et à la création de conditions propices à la solution du problème fondamental, celui du désarmement général et complet.

62. La proposition du Gouvernement de l'Union soviétique pour la convocation d'une conférence mondiale du

désarmement [A/8491] revêt également une importance de premier ordre. C'est une nouvelle initiative susceptible de faire avancer le problème du désarmement général grâce à la participation de tous les Etats du monde. Cette proposition, qui bénéficie d'un large appui, représente la forme de solution la plus démocratique que l'on puisse apporter à un problème qui préoccupe tous les peuples. Il est regrettable que le Gouvernement des Etats-Unis se soit empressé d'exprimer des réserves à l'égard de cette proposition. Nous voulons croire que ce n'est pas son dernier mot sur le problème.

63. Le Gouvernement bulgare appuie sans réserve les nouvelles initiatives soviétiques, car elles représentent un moyen efficace d'atteindre l'un des objectifs essentiels du programme pour le renforcement de la paix mondiale.

64. La politique visant au renforcement de la sécurité collective en Europe a fait dernièrement des progrès encourageants. Le début de ce processus positif a été l'initiative des Etats socialistes pour la convocation d'une conférence européenne sur la sécurité et la coopération. La nature constructive de cette proposition, conforme aux aspirations des peuples et aux nécessités du continent européen, a exercé une grande influence sur la situation politique en Europe. Cette initiative a permis d'entamer un dialogue d'abord entre l'Est et l'Ouest, et, par la suite — ce qui est de loin le plus important — entre tous les Etats européens. Jamais autant de contacts, de conversations et de consultations n'ont eu lieu entre les pays d'Europe qu'au cours de ces dernières années. Malgré la complexité des problèmes et certains épisodes dramatiques, tout cela a créé un climat politique favorable à l'examen et à la solution d'importantes questions européennes dont le règlement n'avait pu avancer durant des décennies.

65. C'est dans ce nouveau climat, créé grâce à l'action positive des pays socialistes, que la politique du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, à l'égard de l'Est, a pu se concrétiser de façon plus réaliste. C'était l'élément nécessaire pour que l'URSS, la République fédérale d'Allemagne et la Pologne puissent s'asseoir à la table des négociations qui ont abouti à la signature des traités historiques bien connus.

66. En outre, c'est dans ces mêmes circonstances qu'il a été possible de commencer et de mener à bien les pourparlers des quatre puissances sur Berlin-Ouest, éliminant ainsi l'une des principales sources de tension en Europe.

67. Ces progrès importants ont eu des effets salutaires sur la situation en Europe. Le Gouvernement bulgare espère que les pourparlers entre la République démocratique allemande, la République fédérale d'Allemagne et Berlin-Ouest aboutiront à des résultats positifs et que la ratification simultanée du Traité du 12 août 1970 entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne, du Traité du 7 décembre 1970 entre la Pologne et la République fédérale d'Allemagne, ainsi que l'approbation de l'Accord sur Berlin-Ouest⁵ ne se feront pas attendre.

⁵ Accord quadripartite sur Berlin, signé à Berlin le 3 septembre 1971.

68. Nous sommes convaincus que les négociations entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'Ouest seront également couronnées de succès.

69. Il est donc évident que le moment est venu de passer des consultations bilatérales à la préparation multilatérale et concrète de la conférence sur la sécurité européenne, sans poser de préalables ni faire des réserves d'aucune sorte. Au cours de consultations menées dans un esprit de compréhension mutuelle, un accord s'est manifesté sur un nombre considérable de questions. La conférence européenne sur la sécurité et la coopération est d'ores et déjà un facteur essentiel de la promotion des relations entre les Etats européens, un espoir réel pour une Europe plus stable et plus calme, ouverte à un avenir pacifique. La conférence sera un grand pas vers l'élimination de la division de l'Europe en blocs, vers l'édification à sa place d'un système de sécurité collective, et vers la liquidation des obstacles artificiels qui réduisent les possibilités réelles d'une plus large coopération politique, économique, technique et culturelle entre les peuples européens.

70. Or, certaines mesures prises par le Gouvernement britannique, susceptibles de créer de nouvelles tensions dans les relations entre l'Est et l'Ouest et de freiner le processus d'amélioration du climat politique en Europe, ont suscité une profonde stupéfaction. On se pose la question suivante : est-ce que le Royaume-Uni est prêt à en assumer la responsabilité ?

71. De concert avec les autres pays socialistes, la Bulgarie a pris une part active aux efforts qui ont fait avancer le problème de la sécurité européenne, question clef des relations internationales.

72. Profondément convaincu que la promotion de la coopération régionale et bilatérale contribue à l'assainissement de la situation internationale dans son ensemble, notre pays déploie des efforts incessants pour l'amélioration de ses relations avec tous les pays, en accordant une attention particulière à la situation en Europe et, plus spécialement, dans les Balkans. A cet effet, la Bulgarie a entrepris de multiples initiatives bilatérales et multilatérales pour le renforcement de la coopération politique, économique et culturelle dans les Balkans. Des rencontres et des conversations ont eu lieu cette année avec des représentants responsables de la plupart des pays balkaniques, notamment la Yougoslavie, la Roumanie, la Grèce, la Turquie et Chypre. Au cours de ces rencontres, des questions d'intérêt commun et des mesures pratiques ont été discutées afin d'assurer de meilleures conditions pour l'établissement de relations de bon voisinage entre les pays balkaniques.

73. Ces manifestations positives ont eu un écho favorable dans l'ensemble de la péninsule. Nous espérons qu'avec la participation de tous les Etats balkaniques ces tendances seront renforcées encore davantage. Le Gouvernement bulgare, pour sa part, n'épargnera pas ses efforts en vue de maintenir et de renforcer la confiance et la compréhension réciproques, conditions indispensables à la coopération entre les peuples balkaniques et à la transformation des Balkans en une région de stabilité et de paix durable, exempte d'armes nucléaires.

74. Les efforts tendant à établir de nouvelles relations internationales ne peuvent être limités aux seuls rapports

bilatéraux ou multilatéraux. Ces efforts sont sans conteste nécessaires, utiles et efficaces. Et pourtant, il est évident qu'aujourd'hui, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale dispose de moyens et de possibilités plus larges.

75. Une des conditions permettant d'utiliser ces possibilités est l'application complète du principe de l'universalité de l'Organisation. C'est ici que réside l'importance capitale du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine et l'admission simultanée des deux Etats allemands — la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne — à l'Organisation des Nations Unies.

76. Je voudrais, à ce propos, rappeler le rôle que la République démocratique allemande joue dans la vie internationale. Toutes ses activités politiques et ses relations internationales sont la preuve qu'elle met ses efforts au service de la paix et de la compréhension entre les peuples, avec le désir de contribuer tout particulièrement au renforcement de la sécurité en Europe. L'admission de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies constituerait donc une importante contribution à l'affirmation des principes de la Charte.

77. La question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine se pose aux Nations Unies depuis 20 ans. Seule la politique négative des Etats-Unis en a empêché la solution. Aujourd'hui encore, les Etats-Unis continuent d'agir de même, bien que d'une autre façon, et évidemment avec moins de chance. La Bulgarie, de même que les autres pays socialistes, a toujours été et reste en faveur du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine dans tous les organes de l'ONU, en tant que seul représentant légitime de la Chine. Notre pays rejette de façon catégorique toute thèse de "deux Chineses".

78. La délégation bulgare partage l'intérêt que porte à juste titre la majorité des Etats Membres aux problèmes du développement économique. L'interdépendance des problèmes de la paix et de la sécurité internationales, d'une part, et des problèmes de l'élimination du sous-développement, de l'autre, a été mise en évidence dans les discussions antérieures, et notamment à la dernière session.

79. A présent, les relations économiques internationales sont caractérisées par des phénomènes qui suscitent de graves préoccupations. Des secousses financières et monétaires, l'inflation et le chômage provoquent une instabilité croissante de l'économie occidentale. Un grand nombre d'orateurs qui m'ont précédé ont fait ressortir le danger que ces phénomènes représentent pour les relations économiques internationales, et notamment pour le succès de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'aggravation de cette situation aura pour conséquence inévitable le renforcement de l'exploitation des pays du "tiers monde", comme cela a été souligné tout particulièrement par le Ministre des affaires étrangères de la France [1942ème séance]. Une chose est malheureusement certaine : le succès des initiatives de l'Organisation mondiale dans le domaine du développement économique est compromis par de nouveaux et graves obstacles.

80. Les relations économiques internationales au cours de ces dernières années ont confirmé que le progrès économique et social des pays en voie de développement n'est possible que dans des conditions déterminées : l'indépendance économique totale, la mobilisation complète des ressources nationales, la mise en oeuvre de programmes de profondes transformations sociales et économiques.

81. Dans la lutte des pays en voie de développement pour assurer des conditions économiques internationales favorables à leurs progrès économique, l'Organisation des Nations Unies se doit de rester de façon décisive aux côtés de ces pays et de défendre leurs intérêts.

82. A l'ordre du jour de la présente session figurent d'autres questions importantes auxquelles la délégation bulgare accorde l'attention qui leur est due. Avant de conclure, je voudrais cependant souligner que ce sont les questions de la sécurité internationale et de la sauvegarde de la paix qui ont la priorité absolue. A ce propos, je tiens à souligner l'importance que revêt la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale lors de sa session commémorative [résolution 2734 (XXV)]. C'est en effet la solution des problèmes mis en relief par cette déclaration qui peut créer les conditions nécessaires à la solution des autres problèmes du monde contemporain, et c'est toujours la sécurité et la paix mondiales qui restent la tâche la plus importante de l'Organisation des Nations Unies.

83. M. BENEKE (El Salvador) [interprétation de l'espagnol] : Les premières paroles prononcées par mon gouvernement et ma délégation dans le cadre de cette discussion générale sont destinées à exprimer la satisfaction que nous éprouvons à voir l'illustre Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie présider la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Sa vaste expérience, son jugement sûr, son impartialité et son esprit de conciliation garantissent une bonne direction des travaux au cours des mois prochains, qui seront riches en problèmes, mais aussi peut-être en décisions très importantes pour l'avenir de la communauté internationale.

84. Il est probable que les Nations Unies seront la scène d'un nouvel alignement des forces politiques mondiales. En effet, l'ouverture très nette vers l'application du principe de l'universalité, recommandé par la Charte, permettra l'arrivée d'Etats qui, jusqu'à aujourd'hui, ont été en dehors de ce forum international et qui pourraient, étant donné leur position particulière, non seulement influencer les intérêts politiques en présence, mais, ce qui est plus important encore, les forces politiques qui dirigent le développement économique et social et les relations entre pays développés et pays en voie de développement.

85. Il est à prévoir que dans un avenir pas très lointain, les nations aujourd'hui divisées, si elles le veulent, trouveront leur place dans l'Organisation mondiale. Admettre ces Etats en excluant leur contrepartie serait vouloir faire la quadrature du cercle; la seule façon de traiter cette affaire est donc d'offrir une opportunité égale aux pays divisés en Etats par suite des conflits armés des 30 dernières années. La durée de cette division dépendra de ces nations puisqu'elles seules peuvent décider de leur éventuelle réunification politique. En attendant, leur absence des

tribunes internationales ouvre une brèche dans les négociations les plus importantes et les plus prometteuses.

86. L'application du principe de l'universalité impose la reconnaissance de certains faits politiques, sans pour cela justifier ces faits ou marquer l'intention d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays. Il y a certains faits qui durent depuis des dizaines d'années et qui, apparemment, ne changeront pas pendant des dizaines d'années encore. Ce ne sont pas les Nations Unies qui créent ces situations que les historiens devront débrouiller et les hommes politiques résoudre. Les Nations Unies doivent travailler avec le monde tel qu'il est. Le moins que l'on puisse faire est d'accepter de négocier avec les représentants de tous les intérêts et de toutes les idéologies en présence. Sinon, on rend un piètre service à la paix et à la sécurité et l'on ferme *a priori* toute possibilité d'entente et d'accommodement.

87. Par conséquent, toute discussion risquant d'embrouiller les arrangements qui pourraient mener à une application plus efficace du principe de l'universalité devrait être ajournée ou réduite à des termes très simples, sans acrimonie aucune. L'ouverture d'une parenthèse dans la lutte verbale qui se répète année après année sans apporter d'arguments nouveaux — au point que pour les avoir si souvent entendus, nous les connaissons par coeur — rendrait service aux Nations Unies et aux peuples qui ont subi le plus directement les antagonismes des dernières années.

88. Il y a lieu de signaler que la simple augmentation du nombre des Membres des Nations Unies, si elle apporte des forces neuves et probablement des idées nouvelles pour la solution des problèmes, n'est pas en soi la solution des grandes questions en suspens. Néanmoins, c'est un meilleur point de départ pour traiter de nombreux problèmes. Il faut bien reconnaître, si l'on regarde les choses en face, que les Nations Unies ont été absentes ou n'ont fait que participer de façon très sporadique à l'étude des questions les plus critiques des dernières années. Même dans le domaine des progrès vers l'universalité, les dispositions ont été prises en dehors de l'Organisation par la diplomatie bilatérale et multilatérale. Il aurait été bon que les Nations Unies participassent aux contacts et négociations qui mèneront à l'admission de nouveaux Membres. Elles se renforceraient ainsi non seulement par une politique de présence, mais aussi par une activité positive en faveur des buts et des principes de la Charte. Pour des difficultés d'ordre technique probablement, mais qu'il vaudrait la peine d'essayer de surmonter par des initiatives politiques et l'accord des intéressés, les Nations Unies ne se sont nullement occupées du problème de l'Indochine.

89. D'autre part, leurs activités au Moyen-Orient ont été importantes mais, au cours des derniers mois, elles ont cédé le pas à la diplomatie bilatérale. On note un climat de détente, de moindre vigilance, de diminution des tensions, et pour contribuer à cette ambiance, on peut mettre entre parenthèses un certain nombre de problèmes difficiles. Cela, bien sûr, ne signifie pas qu'ils soient oubliés ou résolus, mais donne le temps d'attendre un temps précieux pour trouver une solution, et donc une occasion pour les Nations Unies de faire jouer leur prestige et leurs ressources pacificatrices.

90. Mais il est certain que la règle d'or pour la solution des problèmes internationaux continue d'être la négociation

directe et, dans ces cas, avec l'assistance des Nations Unies. On ne peut pas improviser des situations déterminées, on ne peut pas créer artificiellement des états d'esprit, mais il faut se souvenir des époques où, portées par les vents favorables de l'histoire, les Nations Unies ont joué un rôle de pionnier dans bien des domaines des relations internationales et, par leur foi et leur esprit de croisade pour la paix et le développement économique et social, ont touché des régions les plus éloignées du monde.

91. Parmi les causes de faiblesse des Nations Unies, certains milieux politiques et même certains milieux intellectuels des grands pays développés font remarquer le déséquilibre entre la puissance réelle et le nombre d'Etats ou, en d'autres termes, entre les décisions de la majorité, d'une part — majorité généralement composée de petits Etats —, et la force, d'autre part — la force économique principalement, mais aussi militaire. Cela équivaut à juger les événements internationaux par le moyen de la *Realpolitik* et de l'équilibre traditionnel du pouvoir. Cependant, ni la *Realpolitik* ni l'équilibre n'ont inspiré la Charte, sauf dans la mesure où la première a influencé la structure du Conseil de sécurité. Mais les Nations Unies ont été conçues sur la base de certains principes progressistes du droit international tels que l'égalité juridique des Etats, la collaboration au sein de la communauté internationale et la solution pacifique des différends. D'autres principes, comme celui de justice, bien qu'également mentionnés, n'ont pas inspiré suffisamment les préceptes inscrits dans la Charte; mais rien n'empêche de travailler à réorganiser la communauté internationale en vertu du principe d'une justice distributive internationale réelle. A cet effet, la Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale [résolution 2749 (XXV)] et la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] sont des jalons importants et peuvent probablement s'approfondir et se consolider dans les relations commerciales et le nouveau régime des océans.

92. Le droit international établit nécessairement un mode propre pour les relations internationales et correspond au processus d'humanisation de toutes les institutions, ainsi qu'au processus croissant de rationalisation. Dans le cadre de ce processus, se rendre à la *Realpolitik* et à l'équilibre de puissance équivaudrait à renoncer au processus d'humanisation et de rationalisation, et par là même ce serait sacrifier les intérêts à long terme et les perspectives d'avenir aux intérêts étroits du moment. En droit national, de grands efforts et des progrès considérables ont été faits pour apprivoiser le pouvoir; dans le domaine international, ces efforts continuent, bien qu'avec un retard considérable, à marquer la ligne progressiste du développement de l'humanité et ils ne peuvent réussir qu'au moyen d'un ordre juridique fondé sur les principes étayés par les tendances d'humanisation et de rationalisation. La paix et la sécurité sont donc des valeurs fondamentales de cet esprit, mais à mesure que l'on fait des progrès dans ce sens il devient évident que la paix véritable ne peut s'appuyer que sur la justice, et que le type de justice qui doit régir les relations internationales est la justice proportionnelle, que les anciens qualifiaient de justice distributive.

93. Certes, on ne saurait espérer qu'en quelques années puissent changer les habitudes et les points de vue qui

règnent depuis des siècles, et qui étaient dirigés de façon traditionnelle vers l'expression de l'opinion unilatérale et immédiate de chaque Etat. Le type de société qui a créé la science et la technique a détrôné les systèmes d'intérêts traditionnels, et l'on est parvenu à une interrelation de ces derniers. Or, nous continuons à mesurer et juger les nouvelles relations selon les modèles anciens, et c'est pourquoi l'activité internationale, plus particulièrement celle des organisations internationales, est loin d'être adaptée aux réalités du monde contemporain. L'Organisation des Nations Unies, avec ses faiblesses indéniables, est un instrument irremplaçable pour permettre à la communauté internationale de tenter de rationaliser ses relations, pour mettre en oeuvre de nouveaux principes de justice distributive, pour asseoir la paix et la sécurité sur des bases solides au lieu de faire en sorte que celles-ci ne soient pas simplement le maintien apathique du *statu quo ante*. Il serait déplorable de se laisser vaincre par une mentalité qui est le vestige de l'époque où le droit des Etats coïncidait avec l'étendue de leur pouvoir. Traditionnellement, les hommes ont toujours cherché une cité meilleure que la leur, et le passage du temps montre que cette cité n'est pas celle du rêve, mais celle que le temps fait devenir réalité. Il ne faut donc pas s'en remettre au passé ni aux vices du présent; il faut oeuvrer pour la cité mondiale, bâtie sur la maîtrise du pouvoir et sur la compréhension véritable du fait que la paix et la prospérité sont indivisibles et que la cohabitation sur la planète Terre entraîne des obligations.

94. A mesure que le nombre des Membres de l'ONU augmente, l'Organisation suit simplement les directives de la Charte — que ces membres soient grands ou petits; elle réalise son universalité et amène à travailler ensemble tous les peuples du monde. La raison ne se mesure pas à la force, et l'on espère que dans une instance mondiale les gouvernements feront le long et difficile apprentissage nécessaire pour rationaliser leurs décisions; cela ne veut pas dire qu'ils doivent méconnaître leurs propres intérêts, mais bien plutôt qu'ils prennent conscience de l'existence d'intérêts communs et d'intérêts à long terme qui doivent l'emporter sur les intérêts immédiats ou les dépasser. La faiblesse de l'ONU n'est pas due au nombre croissant de ses membres, dont certains sont extrêmement petits, mais au fait qu'on a laissé la politique d'équilibre remplacer la politique de sécurité collective, et qu'on a adopté des programmes de développement économique et social conçus en vertu d'idées que l'histoire récente a révélées inappropriées ou insuffisantes. Les grands pays développés ont refusé de faire le grand saut consistant à faire du développement une entreprise réellement commune, à considérer que le développement des pays était un objectif tant international que national, étant entendu que même du point de vue de l'intérêt économique le développement du tiers monde apporterait une prospérité accrue aux pays développés.

95. L'efficacité des Nations Unies repose sur le Conseil de sécurité, mais ce dernier est paralysé parce que la politique de puissance a remplacé la politique de sécurité collective, parce qu'en vertu de la première on recherche le plus petit commun dénominateur en vidant les résolutions de leurs parties les plus significatives et en employant un langage sibyllin qui permet des interprétations contradictoires, mais capables de satisfaire les intérêts opposés. Ainsi s'est créé un art nouveau, celui de rédiger des résolutions qui touchent à tous les points possibles mais sont soigneuse-

ment calculées pour être inopérantes. Cet art serait louable s'il permettait de résoudre les problèmes; or non seulement les problèmes persistent, mais ce qui est pire, ils s'aggravent.

96. Quant à l'augmentation du nombre des membres de certains organes des Nations Unies, il faut dire que si cela correspond à l'idée d'une représentativité meilleure — ce qui est très souhaitable —, il ne faut pas y voir la panacée devant augmenter l'efficacité de ces organes. Ainsi, la proposition de porter à 54 le nombre des membres du Conseil économique et social est importante, car elle rendrait ce conseil plus représentatif et établirait l'équilibre entre sa composition et le nombre des Membres de l'ONU, qui a dernièrement augmenté considérablement. Mais le Conseil économique et social peut se renforcer par la volonté de ses membres, et il ne faut pas essayer de le renforcer aux dépens des activités d'autres organes des Nations Unies, par exemple la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). On peut craindre, à juste titre, que le transfert de compétence d'un organe à un autre ne diminue son efficacité. La CNUCED est une instance des Nations Unies dotée de compétence particulière, véritablement spécialisée, et c'est en partie pourquoi elle peut rendre service à la communauté internationale. Mais si l'on transférait ses fonctions à un conseil qui a une compétence très large, cela pourrait les faire disparaître ou en diminuer la valeur. Si le prix de l'augmentation du nombre des membres du Conseil économique et social devait être l'affaiblissement des activités particulières et spécialisées de la CNUCED, mon gouvernement ne serait pas disposé à le payer.

97. Les déclarations issues de la vingt-cinquième session ont fait d'elle une session très importante. Certaines d'entre elles, tout au moins, sont appelées à être les véritables jalons dans l'histoire des relations internationales : la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la Déclaration sur les principes régissant les fonds marins, la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)] et la résolution sur les principes fondamentaux touchant la protection des populations civiles en période de conflit armé [résolution 2675 (XXV)].

98. Mais la vingt-sixième session s'annonce comme celle au cours de laquelle les Nations Unies pourront commencer à tracer des chemins nouveaux pour des questions spécifiques. Il se peut qu'à cette session, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, soient faits les premiers pas vers le désarmement, plus précisément dans le domaine des armes biologiques, car jusqu'à présent, de tous les traités relatifs aux armes, aucun n'a été vraiment un traité de désarmement; il y a eu des accords préventifs pour empêcher la fabrication éventuelle d'armements, mais leur portée était limitée et ils étaient le produit de la politique du pouvoir. Cette année est celle où a été rendu l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Namibie, un jalon important en matière de décolonisation.

99. Les succès des Nations Unies dans les domaines économique, social et juridique sont indéniables. Bien entendu, cela ne libère pas l'ONU de ses responsabilités politiques, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité.

100. La tendance visant à justifier les Nations Unies du fait de leurs réalisations techniques est contestable, bien que je ne veuille pas minimiser l'importance de ces succès. Mais les Nations Unies n'ont pas été créées en tant qu'entité chargée de résoudre les problèmes techniques, mais pour mettre la technique au service de leurs nobles objectifs : la paix et la sécurité dans le progrès, les droits de l'homme et la justice distributive internationale.

101. La fameuse politique de la Stratégie internationale du développement a subi un revers sérieux au cours des derniers jours; c'est que les pays en voie de développement se sont trouvés pris entre les rivalités et les antagonismes des grands pays développés.

102. Nous comprenons les problèmes de la balance des paiements, qui ne sont pas l'apanage de quelques pays; mais les mesures de défense des Etats-Unis se sont étendues aux exportations des pays en voie de développement et aux produits manufacturés qu'ils commencent à fabriquer. Or, le problème de la balance des paiements des Etats-Unis n'a pas pour cause primordiale les importations des pays en question.

103. On a dit qu'il ne pouvait pas y avoir de discrimination et que, par conséquent, les mesures de protection devaient s'appliquer également à tous les pays. Cet argument devrait s'examiner en tenant compte des réalités de la communauté internationale actuelle, parmi lesquelles viennent d'abord les liens croissants entre tous les pays, qui deviennent partenaires dans une grande oeuvre commune; ensuite, la politique de développement international définie par les documents des Nations Unies, la Déclaration sur les stratégies pour la première et pour la deuxième Décennie du développement; et enfin les arrangements et efforts internationaux, appuyés unanimement en prenant en considération la situation particulière des pays en voie de développement.

104. Jamais les accords spéciaux relatifs à ces pays n'ont été qualifiés de discriminatoires. Au contraire, ils répondent au principe très normal et raisonnable selon lequel les règles et accords s'adaptent aux situations réelles qu'ils sont censés régir. S'il y a un programme mondial et défini de la communauté internationale pour promouvoir le développement, s'il est question de transférer 1 p. 100 du produit national brut des pays développés, c'est manquer de logique que d'élever des barrières douanières au début d'exportations des pays en voie de développement alors que ce sont précisément ces exportations qui renforcent leurs économies et les mettent en mesure de payer des salaires qui leur permettent de constituer leur marché interne, et, par conséquent, de réaliser le développement vertical auquel ils aspirent.

105. Et le cas qui nous occupe n'est pas le seul qui puisse se présenter. Un jour ou l'autre, tout pays industrialisé pourra agir de même, ou bien on verra se déclencher une guerre des tarifs ou des mesures de représailles. En tant que pays en voie de développement, nous souhaitons — et nous en avons le droit — rester en dehors de tous ces problèmes et conflits des pays développés. Et cela ne représente ni discrimination ni concession gracieuse, mais une cohérence politique et un attachement aux normes de la réalité. Tout cela peut aller très vite, mais il s'agit d'un son de cloche qui annonce le problème; il faut l'étudier très attentivement avant que d'autres pays ne prennent des décisions nouvelles.

106. Mon gouvernement propose que, dans les organes appropriés des Nations Unies et sans entrer en opposition avec aucun pays en particulier, on examine le cas des mesures de protection que peuvent décréter les pays industrialisés et que, afin de donner vraiment vigueur au document sur la Stratégie et de compléter les autres déclarations, on déclare que les pays en voie de développement ne doivent pas être affectés par ces mesures et ces contre-mesures des pays développés.

107. Il est nécessaire, pour avoir un point de départ solide dans l'examen des questions internationales, de commencer par mettre de l'ordre chez soi et autour de chez soi. Nous ne pouvons rien faire pour bien résoudre les problèmes étrangers si pour ce faire nous négligeons les nôtres propres. Il nous faut commencer par nous conserver nous-mêmes, c'est-à-dire chercher les moyens de mettre en oeuvre les possibilités entières de chaque peuple et de chaque Etat. Si donc nous nous intéressons à la paix et à la sécurité du monde entier, cela est dû au fait que nous sommes prêts à rechercher et à établir cette paix et cette sécurité sur des bases solides et justes dans notre propre région.

108. Qui dit conservation des peuples et des nations à notre époque dit dynamisme et exigences qui poussent la société technologique. Seuls le mouvement, l'exercice et l'expression assurent la santé des entités politiques. A l'heure actuelle, le moyen de rendre viable cette consolidation intérieure est la compréhension et la coordination d'intérêts dans des sphères de plus en plus larges qui vont de la sous-région à la région et au monde, et qui, dans le cas de mon pays, vont de l'Amérique centrale au continent latino-américain et aux organisations mondiales. Ainsi donc, et sans essayer de faire de figures de style, on peut dire que la conservation requiert le mouvement, la découverte de la personnalité, les rencontres de personnalités étrangères, et l'affirmation historique d'un peuple, dans l'entente, la collaboration et le travail juste avec les autres peuples.

109. Le grand mot qui a polarisé les volontés et rationalisé les activités nationales et internationales est celui de développement. Le développement est le contenu principal de la paix et de la sécurité et n'est possible que grâce à deux grandes ressources, la négociation et l'accord, et le sentiment de la justice pour harmoniser les intérêts en présence et pour distribuer les produits et les bénéfices de la collaboration régionale et mondiale. Le meilleur moyen pour les peuples de préserver leur personnalité internationale et de conserver leur identité est de contribuer activement et avec le sens de leurs responsabilités aux différentes sphères, géographique, historique et culturelle auxquelles les font appartenir nombre de vicissitudes et d'événements plus ou moins lointains qu'ils ne peuvent changer.

110. Si le développement a le but indiqué, il dépend aujourd'hui de trois facteurs décisifs au moins : l'entente complète de tous les pays en voie de développement, sans restriction provenant des différences de culture et de position géographique; la création de larges zones intégrées; la faculté des pays développés de voir dans les problèmes du tiers monde leurs propres problèmes, dans une optique réelle du temps, de l'histoire, de la solidarité et surtout de la justice.

111. Pour que le premier facteur cité puisse se traduire de façon constructive, il faut la solidarité de tous les pays en voie de développement, c'est-à-dire de tous ceux qui constituent ce que l'on appelle le Groupe des Soixante-Dix-Sept. A cet effet, la prochaine réunion de Lima peut marquer un pas en avant non seulement vers le rétablissement de l'entente entre les Soixante-Dix-Sept, mais aussi vers l'approfondissement de cette entente à la suite de la découverte des intérêts communs et de la force de négociation qui découle de l'unité et de l'association. Nous estimons nécessaire que les accords internationaux ne continuent pas à considérer tous les pays en voie de développement comme situés au même niveau, mais qu'ils reconnaissent les différences relatives qui existent entre eux et qu'ils établissent des normes favorisant les plus démunis et établissant par là dans le tiers monde la justice distributive internationale que nous réclamons des pays industrialisés.

112. En ce qui concerne les programmes d'intégration, mon gouvernement est convaincu qu'ils sont le seul moyen de survivre convenablement dans cette époque de technique accélérée. Chacun des jours refusés à l'intégration prolonge la privation de nos peuples de leurs besoins élémentaires et nous éloigne du bien-être économique et social, de l'éducation et du règne de la science et de la technique.

113. El Salvador comprend que l'intégration avec les voisins est nécessaire. En Amérique centrale, le moment est venu de prendre des décisions nouvelles, sérieuses et irrévocables d'intégration concernant non seulement les aspects commerciaux, comme par le passé, mais aussi les aspects sociaux, politiques et internationaux. L'expérience a montré que les accords purement économiques ont échoué faute d'organes politiques et juridiques appropriés, mais cette expérience est précieuse et pendant 10 ans elle a permis aux pays d'Amérique centrale de partager les avantages du développement horizontal. Néanmoins, seul le développement en profondeur, qui augmente la capacité de production et de consommation des peuples, leur niveau d'éducation et leur maîtrise de la technique, permet de progresser au même rythme que les autres pays et les autres régions. En foi de quoi, El Salvador est disposé à faire partie de la communauté centre-américaine et à accepter toutes les obligations politiques, sociales et économiques jugées nécessaires en tant que mesures préliminaires à son intégration à la communauté latino-américaine; nous pensons que cela devrait permettre de former des interlocuteurs et des protagonistes ayant le sens des responsabilités et capables de participer avec d'autres régions et d'autres peuples du monde à l'approfondissement et au renforcement de la communauté internationale, conformément à ce que prévoit la Charte des Nations Unies.

114. Les problèmes qu'a connus ces dernières années la région de l'Amérique centrale grâce à de lents et patients efforts perdent de leur acuité et, sans préjudice d'un traitement direct, prendront une dimension totalement nouvelle dans la communauté centre-américaine.

115. La douleur, l'angoisse et les maux qu'engendrent la discorde et, en général, la perte de la mesure dans les relations internationales portent à la réflexion et font redécouvrir et éventuellement ravivent la nécessité, pour des impératifs historiques inéluctables, de nous entendre sur

une base de respect, de justice et de compréhension raisonnable des intérêts de toutes les parties en présence.

116. Dans le cadre à dimensions complètement nouvelles de la communauté centre-américaine qui, pour des raisons politiques, géographiques et sentimentales, doit comprendre la République soeur du Panama, El Salvador se sent obligé de dire à cette tribune sa solidarité avec les légitimes aspirations du peuple panaméen de demander que le Traité du Canal, signé en 1903, soit renégozié sur des bases plus justes, reconnaissant la pleine souveraineté du Panama sur la totalité de son territoire; nous sommes sûrs que ces revendications seront comprises par la grande puissance qui, en vertu de la sage déclaration de ses autorités, a sa raison d'être dans la liberté et l'application du droit et de la justice.

117. Quant à la dépendance qui lie le développement à la compréhension des grandes puissances, il y a un léger progrès, mais les pays industrialisés sont encore loin de se rendre compte qu'en favorisant le développement de toutes les régions du monde ils favorisent leur propre développement. En ce domaine, le travail des Nations Unies est important car il a permis de poser ces problèmes et d'autres, de les étudier de façon continue et de créer des tribunes et organismes de négociation globale. Un échec de la CNUCED constituerait un pas en arrière manifeste pour les programmes des Nations Unies, et les plus grands revers que puissent essuyer les pays en voie de développement.

118. Les Nations Unies vont prendre des décisions très importantes pour l'avenir immédiat de la communauté internationale. Espérons que l'efficacité considérablement retardée du principe de l'universalité se réalisera sans exclusion ni représailles, et que ce principe ne perdra pas d'un côté ce qu'il aura gagné de l'autre. En termes concrets, mon gouvernement estime qu'il faut maintenir aux Nations Unies la représentation de la République de Chine, l'une des réalités du monde contemporain.

119. L'entrée aux Nations Unies de Bahreïn, du Qatar, du Bhoutan et de l'Oman a reçu tout notre appui. Ces nouveaux membres et leurs représentants voudront bien recevoir l'expression de l'amitié du peuple et du Gouvernement salvadoriens. Leur présence confirme la vocation universelle des Nations Unies. Nous espérons travailler avec eux dans la plus grande cordialité et la plus harmonieuse collaboration.

120. En résumé, El Salvador réaffirme sa décision inébranlable de contribuer à la réalisation des objectifs de la Charte et à l'établissement d'une communauté internationale chaque jour plus interdépendante et gouvernée par un sentiment de solidarité indivisible et par une volonté de justice, base de la paix et de la sécurité.

121. M. ALARCON (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Alors que commence la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les efforts tendant à surmonter les conditions de retard et de subordination qui existent dans la plus grande partie de l'humanité éveillent encore l'intérêt de la majorité des délégations. Les résultats obtenus jusqu'à présent et les perspectives qui s'offrent pour l'avenir immédiat indiquent clairement que nous sommes encore loin de réaliser la véritable coopération

internationale et de concrétiser les principes et les objectifs proclamés dans la Charte de San Francisco.

122. La politique d'agression de l'impérialisme, et plus particulièrement de l'impérialisme nord-américain représente le principal obstacle à la création de normes satisfaisantes régissant les relations entre les Etats. La situation actuelle du monde montre éloquemment que les impérialistes ne se résignent pas à perdre leurs privilèges. Ils ne respectent pas les principes énoncés par les organismes internationaux et ils mobilisent toutes leurs ressources pour entraver les efforts des peuples du tiers monde pour renforcer leur indépendance et leur souveraineté. L'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine continuent d'être le théâtre où se livre la lutte décisive entre les peuples asservis et un impérialisme qui refuse de respecter les décisions de l'histoire.

123. L'Indochine est encore la région où se polarise cette contradiction fondamentale de notre époque. La guerre d'agression déchaînée par l'impérialisme yankee contre le Viet-Nam, le Laos et le Cambodge donne aux peuples du tiers monde le meilleur exemple des véritables desseins de l'impérialisme. Elle montre la seule voie à suivre pour éliminer la politique d'agression et d'exploitation. Pendant de longues années, l'impérialisme nord-américain a employé, contre le peuple du Viet-Nam, toutes les ressources de son arsenal de guerre. Il a mobilisé contre ce peuple les contingents de ses alliés et de ses laquais asiatiques. Il a étendu l'agression aux territoires du Cambodge et du Laos. Il déchaîne, sur les territoires de ces trois pays, toutes les possibilités criminelles de ses moyens de destruction chimiques et biologiques. Il a lancé sur le territoire vietnamien plus de bombes que toutes celles qui ont été larguées sur l'Europe au cours de la seconde guerre mondiale. Il a commis les actes les plus atroces de génocide contre la population civile. Il emploie tous les moyens possibles pour faire pression sur le peuple vietnamien afin de subjuguier sa ferme vocation à l'indépendance.

124. Néanmoins, la lutte héroïque et résolue du peuple vietnamien, dirigée par le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et par le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud a infligé la défaite la plus absolue et la plus irréversible à l'impérialisme nord-américain. La résistance hors pair des Vietnamiens a montré que l'impérialisme n'est pas invincible et elle a ouvert de nouvelles voies à la lutte pour l'émancipation des peuples opprimés. Elle a également permis de catalyser l'opposition universelle contre l'impérialisme nord-américain et elle a déclenché, au sein même des Etats-Unis, la résistance contre la politique de guerre et de mort menée par les grands monopoles.

125. Le résultat de cet affrontement, c'est l'échec complet du Gouvernement nord-américain dans sa tentative de subjuguier les peuples de l'Indochine. Aujourd'hui, personne, et pas même les chefs du Pentagone, ne croit à la possibilité d'une victoire militaire yankee. Dans les domaines politique, diplomatique et militaire, l'agression contre le Viet-Nam a abouti à la défaite la plus lourde enregistrée jusqu'à présent par l'impérialisme nord-américain. Cependant, les autorités de Washington essaient à tout prix de perpétuer leur ingérence dans la péninsule indochinoise et refusent de retirer immédiatement et sans

condition leurs troupes, tandis qu'elles s'accrochent à leur rêve de domination en Asie. Voilà pourquoi il est indispensable de redoubler d'efforts pour mettre fin immédiatement à l'agression contre les peuples d'Indochine. La solidarité avec les peuples de cette région sera un devoir inéluctable jusqu'à la liquidation totale de l'agression impérialiste.

126. La proposition en sept points du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud est la seule formule capable de rétablir la paix et de résoudre convenablement le problème du Viet-Nam, en garantissant au peuple vietnamien ses droits nationaux fondamentaux. Cette proposition est également conforme aux intérêts du peuple nord-américain et avec les aspirations de paix et de justice des autres peuples du monde. Jusqu'à présent, le Gouvernement de Washington a refusé de répondre à l'initiative de paix du peuple vietnamien. Dans l'intervalle, les Etats-Unis s'obstinent à étendre la guerre par le biais de cette mascarade qu'est la "vietnamisation". Ils essaient d'obtenir des victoires militaires afin de conduire les négociations d'une position de force. Ils continuent d'intervenir au Viet-Nam du Sud et d'attaquer ce peuple en utilisant la clique belliciste de Nguyen Van Thieu en tant qu'instrument pour appliquer sa politique néo-colonialiste. Le refus yankee de répondre aux propositions du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud et son obstination à imposer le groupe Thieu par une scandaleuse farce électorale sont autant d'indices clairs que le Gouvernement des Etats-Unis a l'intention de continuer à violer le droit à l'autodétermination du peuple du Viet-Nam et de poursuivre son agression.

127. Voilà pourquoi l'opinion publique internationale se doit de condamner résolument la politique de guerre de l'impérialisme, d'exiger du Gouvernement de Washington qu'il réponde favorablement à l'initiative de paix du Gouvernement révolutionnaire provisoire et qu'il s'engage à retirer immédiatement, totalement et sans condition, toutes ses troupes. Il faut également exiger du Gouvernement des Etats-Unis qu'il respecte strictement les accords de septembre 1962 sur le Laos, qu'il les applique, qu'il mette fin immédiatement à l'agression et à l'intervention contre ce pays, qu'il respecte l'indépendance, la paix, la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge et qu'il cesse immédiatement, totalement et sans condition, son intervention dans ce pays.

128. Les innombrables crimes commis par l'impérialisme nord-américain contre les peuples d'Indochine constituent une dette de sang que les impérialistes ont contractée à l'égard de tous les peuples du monde, et aucune manoeuvre de propagande ou de diplomatie ne réussira à les cacher. A l'égard du Viet-Nam, tous les peuples ont, en outre, une immense dette de gratitude pour la contribution que ce petit pays asiatique a apportée, par sa résistance indomptable, à la préservation de l'indépendance et de la paix du reste de l'humanité.

129. En Amérique latine, le mouvement révolutionnaire et anti-impérialiste continue de se développer avec impétuosité et il parvient à ébranler les fondements de l'hégémonie nord-américaine sur une région du monde où, pendant près d'un siècle, les monopoles des Etats-Unis ont exercé la domination la plus absolue. L'instauration du gouvernement d'unité populaire au Chili, l'établissement au Pérou

d'un gouvernement nationaliste, le développement sur tout le continent d'un mouvement populaire qui, dans le cas de l'Uruguay, prend l'expression la plus concrète quant aux possibilités de chasser du gouvernement les groupes oligarchiques au service de l'impérialisme, sont autant de signes bien clairs montrant que l'Amérique latine est entrée dans une ère nouvelle qui ne se conclura que lorsque le continent aura entièrement obtenu sa deuxième et véritable indépendance.

130. Pendant des années, les impérialistes nord-américains ont considéré l'Amérique latine comme une chasse gardée où leurs monopoles imposaient leur volonté, où les peuples n'avaient aucune possibilité réelle de récupérer leurs richesses nationales et d'exercer pleinement leurs droits souverains. Toute tentative sérieuse faite par le peuple pour progresser sur la voie de l'indépendance était brisée net par le gouvernement impérialiste des Etats-Unis. Avec le consentement complice ou les applaudissements serviles de l'Organisation des Etats américains, l'impérialisme yankee et ses valets du continent ont coupé à la racine les efforts de nos peuples pour établir des régimes plus justes et éliminer les causes de la misère, du retard et de l'exploitation qui leur ont été imposés pendant des siècles de féodalisme. L'épopée héroïque d'Augusto César Sandino dans les montagnes du Nicaragua, l'intervention lancée contre le gouvernement du Guatemala en 1954, le débarquement des troupes yankees à Saint-Domingue en 1965, les massacres du peuple panaméen, l'occupation coloniale de Porto Rico, l'instauration de régimes fascistes, les assassinats d'Indiens, d'ouvriers, de paysans, d'étudiants qui réclamaient leurs droits, l'invasion de Cuba en 1961, les pressions, les intrigues, les ingérences dans les affaires de nos peuples vivent dans la mémoire de nos peuples.

131. Aujourd'hui, la situation commence à se modifier radicalement. L'époque où l'impérialisme nord-américain dominait sans entrave notre continent est révolue. Les peuples latino-américains marchent fermement vers leur pleine émancipation nationale. Les impérialistes et les oligarchies parasites savent qu'ils livrent une lutte qui est finale, une lutte dans laquelle l'histoire les condamne à périr. C'est pourquoi, sans le moindre scrupule, ils organisent la répression contre le mouvement révolutionnaire international. Ils trament des complots et des provocations contre les gouvernements d'inspiration populaire. Le coup d'état fasciste récent réalisé en Bolivie sous la direction de la Central Intelligence Agency avec l'appui ouvert des régimes du Brésil, du Paraguay et de l'Argentine est un attentat contre le mouvement révolutionnaire et contre tous les peuples de l'Amérique latine. Le fascisme l'a provisoirement emporté en Bolivie; il s'est imposé sur les cadavres de centaines d'ouvriers et d'étudiants assassinés, mais son régime d'opprobre, de trahison et de crime ne durera pas. Le peuple bolivien saura reprendre les positions temporairement perdues et progresser jusqu'à conquérir le pouvoir révolutionnaire.

132. Comme l'a affirmé le Premier Ministre du Gouvernement révolutionnaire de Cuba, le commandant Fidel Castro, le 27 août dernier :

"Nous sommes tout à fait certains que ce gouvernement ne pourra subsister, que les fascistes ne pourront pas demeurer au pouvoir, que les Boliviens lutteront inlassa-

blement jusqu'à ce qu'ils regagnent le chemin perdu, et — plus encore que la reconquête du chemin perdu — jusqu'à ce qu'ils prennent le pouvoir par la voie de la révolution.

“Il est évident que l'impérialisme et la réaction ont lancé un grand défi au mouvement révolutionnaire. C'est ce que prouvent les événements de Bolivie et il est de notre devoir, membres du mouvement révolutionnaire international, d'apporter notre appui et notre soutien matériel et moral aux révolutionnaires boliviens dans leur lutte pour leur libération.”

133. L'impérialisme et sa clientèle oligarchique ne pourront réprimer le mouvement révolutionnaire en Amérique latine. La lutte des peuples de ce continent est sortie une fois pour toutes des voies dans lesquelles ses exploitants voulaient la canaliser — ses exploitants qui sont les régimes fantoches et les éléments réformistes et branlants. L'exemple glorieux de milliers de combattants révolutionnaires qui ont donné leur vie pour la cause de l'émancipation du continent, voilà la force qui donne son élan à ce processus actuel et qui nous garantit que ce processus ne s'arrêtera pas tant que le dernier pays latino-américain ne sera pas libéré de l'asservissement yankee. La pensée et l'exemple immortel du commandant Ernesto Che Guevara, plus vivant et plus puissant que jamais, vibrent aujourd'hui dans le coeur de millions de Latino-Américains qui partent au combat sans hésitation ni crainte, décidés aujourd'hui et à jamais à conquérir une fois pour toutes leur indépendance.

134. Le Gouvernement révolutionnaire de Cuba est fermement convaincu de la victoire totale du mouvement révolutionnaire des peuples d'Amérique latine. Il apporte sa pleine solidarité aux combattants révolutionnaires qui luttent dans tous les coins de notre Amérique latine. Il donne son soutien aux gouvernements populaires qui s'efforcent de consolider leur indépendance nationale.

135. La position révolutionnaire de Cuba, son soutien inébranlable à ceux qui font face héroïquement à l'impérialisme yankee ne sauraient changer. Dans aucune circonstance que ce soit, Cuba n'abaissera ses drapeaux révolutionnaires. Nous maintiendrons avec intransigeance notre position face à l'impérialisme yankee et à ses laquais latino-américains, face aux spéculations, aux manoeuvres, aux campagnes mensongères organisées par l'impérialisme. Une fois de plus, Cuba tient à déclarer à haute voix et de manière catégorique qu'il ne tient nullement à redevenir membre de ladite Organisation des Etats américains ou à reprendre des relations avec les régimes fantoches de l'impérialisme, oppresseurs de leurs peuples brimés par des minorités exploitatrices corrompues et serviles. L'Organisation des Etats américains est un organisme pourri qui a perdu tout prestige, qui montre déjà les signes, les râles de l'agonie. L'OEA disparaîtra inévitablement, balayée par la marée révolutionnaire des peuples d'Amérique latine que l'on ne saurait endiguer.

136. Sur le plan des relations bilatérales, Cuba réaffirme qu'il ne pourrait renouer de telles relations qu'avec des pays latino-américains libérés de la tutelle yankee et qui agissent de manière vraiment souveraine en défendant les intérêts de leurs peuples face aux monopoles étrangers. Avec les

oligarchies, les démagogues, les traîtres et les fantoches de l'Amérique latine, nous n'aurons jamais de relations. Eux aussi seront irrémédiablement pulvérisés par l'action révolutionnaire de leurs peuples.

137. Le Gouvernement révolutionnaire de Cuba, à maintes reprises et sans la moindre équivoque, a indiqué quelle était sa position à l'égard du chef de file de l'OEA, l'impérialisme nord-américain. En aucun cas, et quelles que soient les difficultés qu'ait à affronter notre peuple, Cuba n'abandonnera jamais sa position de principe, révolutionnaire et anti-impérialiste, qui le conduit à appuyer totalement le mouvement de libération de notre continent. Cuba n'acceptera aucun compromis que ce soit avec l'impérialisme nord-américain et ne recherchera jamais la conciliation ni l'entente avec les impérialistes qui, pendant des années, l'ont exploitée comme ils continuent d'exploiter aujourd'hui des millions de nos frères sur tout le continent, qui ont semé la guerre et la destruction parmi les pays d'Asie du Sud-Est, qui soutiennent des cliques réactionnaires et antipopulaires et qui ont tenté de faire plier notre peuple en organisant contre lui un blocus, en lançant des agressions mercenaires, en proférant des menaces d'extermination totale. La politique extérieure du Gouvernement révolutionnaire cubain est fondée sur des principes immuables. Elle est engagée inexorablement dans la lutte des mouvements de libération contre l'impérialisme; cette lutte ne prendra fin que lorsque les peuples, grâce à un combat résolu et à une lutte unie, mettront à genoux ceux qui exploitent la misère et le retard des populations.

138. La lutte pour l'émancipation totale de l'Amérique latine est un facteur capital dans le processus de libération des peuples du tiers monde, un facteur indispensable pour la conquête d'une véritable paix universelle.

139. Les Etats indépendants et progressistes ont le devoir d'appuyer les forces de libération des peuples de cette partie du monde.

140. Cuba réaffirme sa solidarité avec les peuples soumis à la domination coloniale, en particulier en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau). Une fois de plus, Cuba rejette la politique criminelle de ségrégation raciale appliquée par le régime sud-africain et tient à réitérer son appui à la lutte des peuples de la Namibie et du Zimbabwe.

141. Egalement, nous tenons à indiquer que les Etats Membres ont le devoir inéluctable d'aider le peuple de Porto Rico dans sa lutte contre le colonialisme nord-américain. La discussion qui a eu lieu cette année au sujet de notre demande [A/8441 et Add.1] que l'Assemblée examine la situation qui règne dans ce territoire a permis de mettre en lumière les tromperies nord-américaines quant au statut de Porto Rico. La délégation nord-américaine n'a pu réfuter aucun des arguments que nous avons avancés et qui prouvent de façon éloquente que cette île soeur est soumise à un régime colonial classique, que son peuple n'a jamais été en mesure d'exercer librement son droit inaliénable à disposer de lui-même. Une fois de plus, Cuba réaffirme qu'il persistera à lutter pour que l'Organisation s'acquitte, à l'égard de Porto Rico, des devoirs inéluctables qui lui sont imposés par les termes de la résolution 1514 (XV). Cuba continuera à demander aux Nations Unies d'assumer leurs responsabilités, et ce afin de savoir si l'anticolonialisme

dont se prévaut l'Organisation est un principe qui a une valeur universelle, ou s'il s'avère inutilisable lorsqu'il s'agit d'appliquer ledit principe face aux pressions nord-américaines.

142. Cuba confirme sa position à l'égard du conflit du Moyen-Orient et répète qu'il ne pourra être résolu tant qu'Israël ne retirera pas ses forces armées des territoires occupés dans différents pays arabes et tant que le peuple palestinien ne se verra pas garantir le plein exercice de ses droits nationaux.

143. Cuba exige le retrait des troupes nord-américaines qui occupent la Corée du Sud et la dissolution de la prétendue Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Ces deux mesures constituent un devoir auquel cette organisation ne saurait se soustraire si elle veut se conformer aux principes de la Charte. L'ingérence des Nations Unies dans les affaires intérieures de la Corée doit prendre fin immédiatement et le peuple coréen doit pouvoir régler lui-même, sans intervention étrangère, le problème de la réunification de sa patrie.

144. Une fois encore, l'Assemblée générale examinera le problème du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine. Sur cette question, notre position n'a pas varié; nous l'avons exposée, tout au long des années, du haut de cette même tribune. Logique avec elle-même, la délégation cubaine a parrainé le projet de résolution qui préconise le rétablissement des droits de cet Etat et l'expulsion de la clique de Tchang Kai-chek [A/L.630 et Add.1].

145. Les Nations Unies doivent devenir vraiment universelles. A cette fin, il est nécessaire que le Gouvernement de la République démocratique allemande, Etat souverain et indépendant, participe à leurs travaux.

146. Le monde vit actuellement des heures critiques et décisives. L'affrontement entre les forces du progrès et les intérêts des minorités détentrices du pouvoir et de la richesse atteint une acuité dramatique. Tant que les forces rétrogrades maintiendront leur hégémonie sur certaines régions de la planète et que leur influence se fera sentir au sein de notre organisation, on ne saurait attendre des résultats satisfaisants des efforts qui tendent à promouvoir la coopération internationale.

147. Toutefois, la conjoncture internationale offre des possibilités favorables à la cause des peuples. L'impérialisme se débat au milieu de nombreuses contradictions et les conséquences de sa politique d'agression se retournent contre lui. Les mesures économiques récemment annoncées par M. Nixon prouvent que l'impérialisme nord-américain traverse une crise. Celles-ci montrent les écueils de plus en plus nombreux contre lesquels viennent se heurter les monopoles nord-américains dans leur rôle de gendarmes de l'humanité; elles font également ressortir que l'impérialisme tente de résoudre ses difficultés aux dépens des intérêts légitimes des pays en voie de développement, car c'est eux qui subiront les effets néfastes des restrictions arbitraires imposées au commerce international par les décisions nord-américaines. Dans de telles conditions, les pays qui forment ce que l'on appelle le tiers monde doivent redoubler leurs efforts dans la lutte pour défendre leurs

intérêts communs, opposer un front uni aux desseins nord-américains.

148. Au début de la dernière décennie, le gouvernement impérialiste des Etats-Unis a arbitrairement annulé le contingent de sucre cubain et a imposé à notre pays un blocus économique et commercial très dur. Lorsque ces mesures illégitimes et criminelles ont été adoptées contre Cuba, mon pays n'a pas bénéficié de la solidarité que devait lui apporter la communauté internationale, en vertu de la Charte de San Francisco. Au contraire, d'autres pays ont accepté les miettes de notre contingent de sucre distribué par les yankees comme pot-de-vin afin d'acheter les votes nécessaires pour imposer, au sein de l'Organisation, les décisions des Etats-Unis contre Cuba.

149. Les Nations Unies sont demeurées sourdes à nos appels et Cuba a dû faire face et résister seule, appuyée cependant par les pays socialistes, aux mesures criminelles destinées à l'asphyxier économiquement.

150. Aujourd'hui, l'impérialisme américain institue des restrictions qui touchent sérieusement les pays sous-développés, notamment en Amérique latine. Ceux qui, hier, ont dénoncé les engagements auxquels ils étaient tenus de par l'histoire commune de nos peuples, récoltent aujourd'hui les fruits de leur docilité devant les diktats de l'impérialisme. Aujourd'hui, ce n'est pas Cuba, mais ce sont eux qui doivent faire face à des restrictions arbitraires, à des barrières commerciales et à des obstacles à leur développement.

151. Cuba qui, hier, a eu à pâtir de mesures beaucoup plus radicales visant à la détruire et qui a fait face avec courage, alors que d'autres pays latino-américains, non seulement l'abandonnaient mais s'empressaient de récolter les dépouilles arrachées à un peuple frère; Cuba, qui a dû résister pratiquement seule à la politique criminelle de l'impérialisme yankee; Cuba, aujourd'hui, proclame qu'elle appuie les justes revendications des pays du tiers monde, face aux mesures de restriction au commerce international imposées par le gouvernement de Washington.

152. L'avenir, pour les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, sera fait de combats et de sacrifices. Ces peuples ne pourront pas obtenir facilement l'avenir auquel ils ont droit. Mais la victoire n'est pas loin. En fait elle se rapprochera en fonction de la cohésion et de la fermeté avec lesquelles les forces progressistes participeront au combat. La lutte unie des peuples socialistes, des peuples du tiers monde et des forces révolutionnaires du reste de la planète pourra réduire aux abois les impérialistes et faire pencher définitivement la balance de l'histoire du côté de ceux qui luttent pour la justice, la paix et le progrès de l'humanité.

153. Cuba, qui fonde sa politique internationale sur des principes révolutionnaires, qui s'inspire pour sa conduite des traditions héroïques de son peuple et qui fonde son action sur la solidarité la plus complète avec les peuples opprimés, regarde l'avenir avec optimisme. Les peuples asservis par l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme ne faibliront pas dans leur lutte pour la libération totale. C'est dans cette lutte que se trouve la clef de l'avenir et, dans cette lutte, ils pourront toujours compter sur la solidarité de Cuba.

154. M. AL-ASNAJ (Yémen) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, c'est avec le plus grand plaisir qu'au nom de ma délégation et en mon nom personnel je vous félicite très sincèrement à l'occasion de votre élection bien méritée à la présidence de la présente session. Cette élection ne constitue pas simplement un vote de confiance et la reconnaissance de vos qualités, mais aussi un hommage à votre grand pays. A ce propos, la délégation du Yémen voudrait vous assurer de sa pleine coopération dans les efforts que vous ferez pour diriger les travaux de l'Assemblée générale au cours de la présente session. Ma délégation voudrait également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Edvard Hambro, pour l'efficacité et la sagesse dont il nous a donné tant de preuves pendant la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.

155. Pendant 10 ans d'efforts incessants, le Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, a servi l'Organisation avec compétence, patience et dévouement. Nous lui sommes reconnaissants de l'intelligence, du courage et de l'intégrité personnelle dont il a fait preuve en temps de crise, lorsque le sort des Nations Unies en tant qu'instrument de paix était en jeu. U Thant, homme de paix et de sagesse, a gagné le respect et l'estime du monde entier. Nous espérons qu'il sera à même de continuer à servir la cause de notre organisation à laquelle il a donné tant de lui-même.

156. La délégation du Yémen est très heureuse de souhaiter une cordiale bienvenue aux nouveaux Etats Membres, le Bhoutan, Bahreïn, le Qatar et l'Oman, à l'occasion de leur admission au sein de cette communauté des nations. Nous sommes certains qu'avec leur participation les Nations Unies recevront une impulsion nouvelle dans leur recherche de l'universalité et de la paix internationale, de la justice et de la dignité pour tous les hommes, quelles que soient leur race, leur couleur, leur croyance politique ou religieuse.

157. Ma délégation est heureuse de déclarer que le Yémen a réussi à atteindre son unité nationale sous le régime républicain. Il nous faut maintenant mener à bien une tâche considérable, qui est d'assurer, dans la mesure de nos ressources limitées, les progrès fondamentaux que notre peuple a si longtemps attendus, dans le domaine économique et social et dans celui de l'éducation. Le Yémen a commencé à prendre certaines mesures très importantes du point de vue des aspirations du peuple yéménite. Tout d'abord, le 28 décembre 1970, une constitution permanente qui prévoit l'établissement d'un parlement a été élaborée et proclamée. D'autre part, le Parlement, composé de 159 représentants, a été constitué à la suite d'élections générales et libres, pour la première fois dans l'histoire moderne du Yémen. En deuxième lieu, mon gouvernement, en coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres institutions internationales, a entrepris un programme de réformes dans le cadre d'un plan national de développement économique. En troisième lieu, dans l'arène internationale, le Yémen, qui appartient au groupe des pays non alignés, poursuit strictement une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, respecte l'intégrité territoriale ainsi que l'indépendance nationale des Etats, quel que soit leur système politique ou social et s'oppose fermement au colonialisme, à la discrimination raciale et à la politique d'*apartheid*. D'autre part, le Yémen a étendu ses relations diplomatiques à nombre de pays, conformément à sa politique de non-alignement et en

fonction de ses intérêts nationaux. A ce propos, le Yémen réaffirme sa foi en l'unité du Yémen et de sa population dans leur entier. Mon gouvernement se rend compte que la tâche qui l'attend n'est pas facile, mais nous savons que nos compatriotes sont capables et désireux d'assumer leurs responsabilités et de venir à bout des difficultés.

158. L'année dernière, les Nations Unies ont célébré leur vingt-cinquième anniversaire. On a examiné le rôle des Nations Unies, on a évalué leur travail de manière à établir un bilan de leurs succès et de leurs échecs. Il faut reconnaître que des éléments sont apparus qui peuvent provoquer de graves inquiétudes quant à l'avenir de notre organisation. Mais les espoirs que nous avons mis dans les Nations Unies en tant qu'instrument permettant d'atteindre les objectifs de la Charte ne nous ont jamais fait perdre de vue le rôle que cette organisation internationale doit jouer. On a cité, on a prévu des éléments d'espoir et d'encouragement qui pourraient être pour nous une source d'optimisme. Ma délégation est heureuse de voir se manifester dans les relations internationales des signes d'amélioration et de détente capables de réaliser en partie les espoirs qui ont été exprimés au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

159. Nous nous félicitons, notamment, de l'initiative prise par le Gouvernement des Etats-Unis en vue d'engager un dialogue avec la République populaire de Chine. Nous y voyons une attitude réaliste et naturelle, qui pourrait aboutir à la normalisation des relations entre la République populaire de Chine et les Etats-Unis et qui ne saurait manquer d'avoir des répercussions sur les relations d'un grand nombre de nations.

160. Ces rayons d'espoir ne suffisent pas pour dissiper notre inquiétude au sujet de la paix et de la justice internationales. La communauté mondiale continue de faire face à une série de problèmes qui menacent la paix et qui ont un effet direct sur l'avenir de notre organisation. Les guerres d'agression et la domination étrangère se poursuivent et constituent une source persistante d'inquiétude et de grave préoccupation.

161. Au Viet-Nam, des événements tragiques continuent à se produire chaque jour, se propageant à toute l'Indochine et constituant l'obstacle principal à la solution de cette question. Le Gouvernement du Yémen affirme sa conviction que le retrait des troupes étrangères du Viet-Nam du Sud est une condition nécessaire à tout règlement pacifique, conformément au principe de libre détermination inscrit dans la Charte des Nations Unies. Le peuple du Viet-Nam doit avoir le droit d'exprimer ses vœux librement et sans ingérence extérieure.

162. Pour ce qui est du conflit coréen, le Gouvernement du Yémen est fortement en faveur d'une Corée unie, libérée de toute intervention étrangère.

163. La question du colonialisme et de la domination coloniale en Afrique du Sud demeure sans solution, malgré les nombreuses résolutions demandant aux puissances coloniales de reconnaître le droit des peuples à la libre détermination. Le Gouvernement de Pretoria persiste dans une politique d'oppression et de terreur contre la population de la Namibie et dans l'abominable politique d'*apartheid*.

heid contre la population autochtone de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement du Yémen déplore le refus persistant de l'Afrique du Sud d'appliquer les résolutions des Nations Unies relatives à la Namibie, notamment la résolution 2145 (XXI) du 27 octobre 1966, qui mettait fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie parce que ce pays refusait de remplir ses obligations au titre du Chapitre XI de la Charte. Le récent avis consultatif de la Cour internationale de Justice met en accusation le Gouvernement de Pretoria pour son occupation illégale et répressive de la Namibie. Ma délégation demande une action internationale concertée qui assure au peuple de la Namibie l'exercice de ses droits à la libre détermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

164. Ma délégation appuie également la lutte légitime des combattants de la liberté en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau) sous la conduite du Frente de libertação de Moçambique [FRELIMO]. Nous déplorons que les autorités portugaises se refusent systématiquement à mettre en oeuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale concernant ces territoires.

165. Nous sommes convaincus que les Nations Unies devraient affirmer leur autorité, bafouée par le Gouvernement de Lisbonne en violation de ses obligations selon la Charte.

166. La délégation du Yémen tient à déclarer sa solidarité avec le peuple du Zimbabwe dans sa lutte contre le régime illégal et raciste de Salisbury. Une fois encore, les Nations Unies et tous les Etats Membres qui respectent la Charte devraient agir avec fermeté pour éliminer le régime rebelle de Ian Smith et assurer le transfert des pouvoirs à la population autochtone du Zimbabwe.

167. Mon pays est préoccupé au plus haut point par la situation tragique au Pakistan oriental. Nous nous rendons compte du lourd fardeau que l'Inde a dû assumer et nous comprenons ses difficultés. La communauté internationale a le devoir de donner généreusement pour aider l'Inde et le Pakistan à soulager les souffrances des réfugiés. Nous espérons que les difficultés internes du Pakistan seront bientôt surmontées afin que soit assuré le rapide retour des réfugiés. Le Gouvernement du Yémen saisit cette occasion pour redire son attachement au principe du respect total de l'intégrité territoriale de tous les Etats Membres.

168. Il est grand temps que les Nations Unies agissent avec équité et autorité en ce qui concerne la représentation du peuple chinois. Notre organisation internationale se doit de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine, seul gouvernement légitime qui représente valablement le grand peuple chinois.

169. Mon pays, qui est coauteur du projet de résolution sur le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies [A/L.630 et Add.1], s'opposera à toute tentative destinée à embrouiller la question dans cette assemblée. L'idée de la "double représentation" préconisée par certains Etats Membres ne saurait être acceptée puisqu'elle viole le principe de l'intégrité territoriale des Etats. En outre, ce ne serait que remplacer un problème par un autre.

170. Le crime d'usurpation commis par le sionisme contre le peuple de Palestine n'aurait pu rester impuni sans l'appui de l'impérialisme mondial. Le sionisme, né en Europe, a réussi à devenir partie intégrante des plans de colonisation du Moyen-Orient. Dès 1898, une Commission pour la colonisation de la Palestine a été créée en même temps que la Compagnie pour le développement agricole de la Palestine et le Bureau palestinien. Ces institutions ont été les instruments de la pénétration sioniste. Puis sont venues les organisations militaires et terroristes telles que l'abominable Haganah et l'organisation Stern. Le plan sioniste visait à l'élimination des Palestiniens par l'expulsion et le pillage; toutes les formes d'oppression et de terreur étaient bonnes pour forcer les Palestiniens à s'en aller, ce qui permettait aux immigrants juifs de s'emparer de leurs terres. Le processus d'expulsion et de pillage continue toujours parce que le plan sioniste d'expansion n'a pu encore être mené à bonne fin.

171. Il est vrai, malheureusement, que les Nations Unies, soumises à l'intimidation et aux pressions de certaines grandes puissances, ont joué un certain rôle dans la consolidation de cet état de choses colonial en adoptant une résolution qui ne tenait pas compte de la volonté des Palestiniens et qui portait atteinte au droit de libre détermination des peuples, tel qu'il est défini au Chapitre XII de la Charte.

172. En outre, le droit des Palestiniens à la libre détermination a une fois encore été méconnu lorsque l'Etat sioniste a été admis en tant que Membre de cette organisation, en mai 1949. Depuis que l'Etat sioniste a été créé au milieu du monde arabe par la terreur et par la force, de nombreuses résolutions ont été adoptées par les Nations Unies, qui affirment les droits du peuple palestinien.

173. Ces droits sont sacrés pour nous qui croyons à la victoire finale de ceux qui luttent pour leur droit à la libre détermination et à l'indépendance. Nous appuyons sans réserve le peuple de Palestine, comme nous appuyons tous les autres peuples qui combattent pour leur indépendance et pour leur dignité d'hommes. Ni l'impérialisme sioniste, ni le colonialisme, ni la discrimination raciale ne pourront arrêter le cours de l'histoire. Ils ne pourront empêcher les Palestiniens, les Namibiens ou le peuple du Zimbabwe de recouvrer leurs droits inaliénables à la libre détermination et à l'indépendance.

174. Si un crime reste impuni, cela encourage le criminel à récidiver. Ainsi, un acte d'agression impuni, suivi d'un autre acte d'agression, a permis au sionisme de créer un Etat, puis de l'agrandir selon des plans qui prévoyaient la création d'un Etat sioniste s'étendant du Nil à l'Euphrate. Les actes d'agression répétés des sionistes, d'abord contre le peuple de Palestine et ensuite contre trois Etats Membres des Nations Unies, ont permis à Israël d'occuper de nouveaux territoires.

175. Qu'il me soit permis de rafraîchir la mémoire de cette assemblée en citant sa résolution 2672 C (XXV), adoptée l'année dernière, au cours de la vingt-cinquième session.

[L'orateur donne lecture du texte de la résolution 2672 C (XXV) de l'Assemblée générale.]

176. En outre, le Conseil de sécurité, à huit reprises depuis 1967, a adopté des résolutions avertissant Israël qu'il ne devait pas modifier le statut de Jérusalem, qu'il devait cesser ses attaques militaires contre les pays arabes et se retirer des territoires arabes.

177. Tant que l'Etat sioniste continuera à occuper des territoires arabes, tant que le peuple palestinien se verra refuser son droit inaliénable à la libre détermination, tant qu'Israël continuera à ignorer avec un mépris et une impunité absolus les nombreuses résolutions des Nations Unies et la Charte elle-même, il ne pourra y avoir de paix au Moyen-Orient.

178. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse.

179. **M. SHAHI** (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Inde, lorsqu'il a pris la parole dans l'exercice de son droit de réponse, à la 1953ème séance, le 5 octobre, a fait deux propositions auxquelles ma délégation peut entièrement se rallier. Pour ce qui est de la première au sujet de la situation intérieure du Pakistan, il a dit que l'Inde ne voulait pas s'en mêler; pour reprendre ses propres paroles, "nous ne le pouvons ni ne le voulons" [1953ème séance, par. 246]. La seconde était que le problème du retour des personnes déplacées vers leurs foyers au Pakistan oriental est une question tellement angoissante qu'elle ne peut se prêter à des polémiques ou à des débats.

180. Si le représentant de l'Inde avait appliqué ces propositions, nous aurions vu le début d'un processus où aurait pu se régler le différend entre le Pakistan et l'Inde. Cela aurait permis de résoudre de manière durable et plus facile nos propres difficultés intérieures.

181. Il est donc extrêmement regrettable, vous en conviendrez, que, loin de défendre ces affirmations, le représentant de l'Inde les ait détruites l'une après l'autre. D'une part, il a dit que l'Inde ne peut pas, ne doit pas intervenir dans les affaires internes du Pakistan. Mais immédiatement après, il a demandé au Gouvernement pakistanais d'entamer des pourparlers avec le groupe qui précisément voulait détruire l'unité nationale du Pakistan. N'y a-t-il pas là ingérence nette d'un Etat dans les affaires d'un autre ? Les gouvernements d'Etats qui veulent entretenir des relations normales les uns avec les autres ne parlent même pas des difficultés intérieures des autres. Mais voilà qu'un Etat demande que la situation interne d'un autre Etat soit réglée d'une certaine manière.

182. Un autre exemple : d'une part, M. Sen a dit que le problème du retour des personnes déplacées était extrêmement inquiétant. D'autre part, il n'a pas fait la moindre promesse, au nom de l'Inde, quant à la coopération qu'elle pourrait apporter en vue de favoriser le retour de cette quantité de malheureuses personnes dans leurs foyers, en leur garantissant la sécurité pour leur vie, leurs biens et leur honneur.

183. Soyons précis en la matière. Chacun convient que la seule solution humanitaire au problème posé par ce tragique exode, c'est que ces personnes puissent rentrer chez elles.

Etant donné qu'à l'heure actuelle elles se trouvent sur le sol indien, je pose la question suivante : comment cela peut-il se faire sans la coopération bienveillante de l'Inde ? Toutefois, la déclaration du représentant de l'Inde ne contenait rien que l'on puisse interpréter comme une offre de coopération en vue d'atteindre ce but humanitaire et ce de toute urgence.

184. Faire dépendre le retour des réfugiés d'un changement politique au Pakistan, c'est non seulement s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays, mais aussi jouer avec le sort tragique de ce grand nombre d'êtres humains. Le représentant de l'Inde nous a accusés d'indifférence. Mais comment qualifier l'attitude et la politique de l'Inde qui empêchent le retour des réfugiés ?

185. Dans nos déclarations faites respectivement les 27 et 29 septembre [1941ème et 1945ème séances] et le 5 octobre [1953ème séance], du haut de cette tribune, ma délégation a décrit de manière détaillée les diverses mesures prises par le Gouvernement du Pakistan pour donner aux réfugiés l'assurance qu'ils n'avaient rien à craindre à leur retour. Le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ont tous deux proposé leur aide dans cette entreprise. L'heure n'est-elle pas venue pour l'Inde de réagir de manière positive à l'égard des propositions constructives qui ont été faites ?

186. Pour sa part, le Pakistan a réussi à faire revenir environ 200 000 personnes déplacées. Je suis en mesure de faire savoir à l'Assemblée qu'un certain nombre de réfugiés de retour au Pakistan ont assuré le représentant du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés — qui s'est rendu personnellement dans diverses régions du Pakistan oriental — que leurs biens leur avaient été rendus et qu'ils vivaient dans des conditions de sécurité. Parmi ces personnes se trouvaient des membres de la communauté minoritaire. Mon gouvernement a donné toute latitude au représentant du Haut Commissaire pour qu'il s'entretienne avec les réfugiés à leur retour.

187. Nous ne sommes pas ici pour nous livrer à un débat stérile, mais pour nous efforcer de voir comment on peut régler des situations extrêmement dangereuses. Dans notre intervention du 5 octobre [1953ème séance], nous avons donné des preuves concrètes de la guerre clandestine que l'Inde mène à l'heure actuelle contre le Pakistan. M. Sen les a rejetées avec mépris et presque de gaieté de coeur. Il a dit ensuite que l'Inde avait présenté plus de 400 plaintes relatives à des violations de sa frontière orientale. Sans s'occuper du bien-fondé de ces plaintes, n'est-ce pas là l'évidente preuve de la gravité de la situation ? Il ne suffit pas de déposer des plaintes; il faut être prêt à les voir examiner. Si l'Inde veut que l'on procède à l'examen de ces plaintes, ne faut-il pas que le Conseil de sécurité examine la situation internationale ? Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes prêts à coopérer avec le Comité des bons offices du Conseil de sécurité. Mais c'est l'Inde qui fait obstruction, qui empêche d'instaurer une détente dans ce domaine. Comment peut-on démentir l'existence d'une menace à la paix dans le sous-continent indo-pakistanais à l'heure actuelle ? Parlant à la nation aujourd'hui, le président Agha Muhammad Yahya Khan a déclaré :

"Elle" — c'est-à-dire l'Inde — "a bombardé et continue de bombarder un certain nombre de régions dans cette

aille” — c’est-à-dire la partie orientale du Pakistan — “avec son artillerie et des tirs de mortier. Peu à peu le monde apprend que des activités importantes de sabotage, consistant à faire sauter des ponts et à entraver les communications au Pakistan oriental, sont menées par des éléments d’infiltration indiens au nom des partisans de la sécession. Des hommes-grenouilles et des saboteurs formés et envoyés par l’Inde ont tenté de commettre des dégâts sur des bateaux transportant des denrées alimentaires dans nos ports de la partie orientale et dans leurs environs, mais nos forces armées les ont repoussés. Dans ces actes, l’objectif de l’Inde ne peut être que de créer des conditions de famine et d’affamer le peuple du Pakistan oriental.”

En dépit de ces actes assimilables à des actes de guerre, et de la concentration de troupes indiennes sur nos frontières, le Pakistan maintient une attitude pacifique. Comme le Président l’a déclaré aujourd’hui :

“Qu’il s’agisse de créer une atmosphère favorable au retour des personnes déplacées ou de normaliser la situation, nous estimons sincèrement qu’il est indispensable que l’Inde et le Pakistan s’efforcent de trouver les moyens de réduire la tension et de permettre le plus rapidement possible un retour à la normale.”

188. Ce n’est certainement pas dans un esprit de civisme que M. Sen a tourné en dérision nos déclarations d’après lesquelles près de 1 000 projectiles ont été tirés par l’artillerie indienne sur les villages frontaliers du Pakistan oriental au cours de la nuit du 29 septembre. Après avoir remplacé l’expression “un millier” par “1 000”, il a posé la question : qui les a comptés ? Mais les représentants de l’Inde ne se posent pas la même question lorsqu’ils profèrent des allégations insensées pour dire que des millions de personnes ont été tuées au Pakistan oriental.

189. M. Sen a cité une remarque frivole du *Guardian*, mais qu’il me soit permis de lui rappeler que, dans le numéro du 9 juillet du même journal, nous pouvons trouver un article de son correspondant, Martin Woolcott, disant qu’en ce qui concerne “l’arithmétique tragique des massacres au Bengale oriental on peut considérer que, des deux côtés, il y a eu des exagérations évidentes”. Les estimations prudentes de Woolcott laissent voir qu’environ 20 000 personnes ont été tuées par les éléments séparatistes et qu’environ 30 000 victimes ont résulté de l’action entreprise par l’armée le 25 mars. Il a dit lui-même : “L’action militaire a sans aucun doute tué bien moins de personnes que ne l’ont prétendu les propagandistes de la partie adverse.”

190. Dans sa déclaration du 5 octobre, le Président de ma délégation a fait allusion au fait qu’il venait du Pakistan oriental indiquant ainsi qu’il connaissait la mentalité de la population de la partie orientale de notre pays. Je regrette que M. Sen ait cru bon de faire également allusion à sa propre origine. Certainment, en tant que représentant de l’Inde, il peut difficilement, du fait de sa seule naissance, prétendre connaître directement les conditions existant dans l’une ou l’autre région du Pakistan.

191. Enfin, le représentant de l’Inde a essayé de faire apparaître comme négligeables les problèmes posés entre l’Inde et le Pakistan qui ont empêché la création entre nous

de relations normales de bon voisinage. Il n’a pas voulu entendre parler du problème du Jammu et Cachemire, problème qui met en jeu des millions d’êtres humains. Il a dit que l’Inde était disposée à coopérer avec le Pakistan pour résoudre tous les problèmes bilatéraux. Tout d’abord, le problème du Jammu et Cachemire n’est pas entièrement bilatéral : les Nations Unies sont également intéressées. En second lieu, même si nous ne voulons pas tenir compte de ce fait pendant un instant, n’est-il pas vraiment insolite que l’Inde exprime sa volonté de négocier un règlement de ce problème et qu’elle ajoute, immédiatement après, que la seule question à négocier c’est le retrait du Pakistan du Cachemire *azad* ? En d’autres termes, le Gouvernement indien nous invite à lui faire cadeau même de la partie du Cachemire qui a échappé à l’occupation indienne.

192. Dire que nous avons soulevé ces questions afin de détourner l’attention du problème créé par la situation au Pakistan oriental est totalement contraire à la vérité. Ce problème s’est présenté seulement cette année et nous espérons vivement qu’il sera résolu bientôt. Le problème du Jammu et Cachemire est à l’avant-plan des relations indo-pakistantaises depuis 1948.

193. Le Pakistan, plus qu’aucun autre pays, est conscient de la nécessité urgente de trouver une solution politique à ce problème. Tout ce que nous demandons instamment, c’est de pouvoir le régler sans ingérence de l’extérieur. Dans son discours d’aujourd’hui, le Président du Pakistan a annoncé des mesures concrètes permettant de rétablir la démocratie dans le pays.

194. Je ne puis quitter cette tribune sans essayer de dissiper un certain malentendu à propos de la situation au Pakistan oriental, malentendu qui est apparu dans les déclarations faites par une ou deux délégations au cours de la discussion générale. Ce malentendu semble porter sur le principe de la libre détermination. Le Pakistan, tout autant qu’aucun autre pays, et plus que certains, croit au principe de l’autodétermination et le défend sans réserve. Ce principe s’applique à tous les peuples vivant sous le joug colonial ou sous la domination étrangère, ou encore dans des territoires dont la disposition reste toujours à déterminer. Mais ce serait tourner ce principe en dérision que de l’invoquer dans le cas de groupes raciaux, ethniques ou linguistiques composant les populations d’Etats multiraciaux ou multilingues qui ont déjà exercé leurs droits à la libre détermination. Une fragmentation sans fin, notamment des nouveaux Etats indépendants, en serait l’aboutissement. Dans le cas du Pakistan, sa souveraineté a été établie par la loi qui a donné à l’Inde son indépendance. Les deux Etats sont multilingues. Le Pakistan comprend les Bengalis, les Punjabis, les Sindhis, les Pathans et les Baluchis; ces cinq groupes ethniques et culturels sont les principaux éléments de notre nation et aucun d’entre eux n’est subordonné ou inférieur à un autre. Des allusions ont été faites aux Pathans et aux Baluchis, qui ne sont pas conformes à la vérité historique ni aux faits juridiques. Enfin, on me permettra de dire que nous ne désirons rien plus ardemment que d’établir avec notre voisin l’Afghanistan des relations de fraternité et de respect mutuel.

195. M. MAGHRIBI (République arabe libyenne) [*interprétation de l’anglais*] : Répondant à l’appel du président Diori, du Niger, transmis par l’Organisation de l’unité

africaine, ma délégation, à la 1957ème séance, a retardé sa réponse aux allégations du Ministre des affaires étrangères du Tchad. Cependant, tous les efforts de conciliation ont été vains, étant donné la position prise par la délégation du Tchad. Il ne nous reste donc d'autre choix que de présenter notre réponse pour réfuter les accusations en question et en dévoiler les motifs.

196. Dans l'exercice de ce droit de réponse, je voudrais dire combien nous regrettons les accusations que nous avons entendu formuler à la 1955ème séance de l'Assemblée générale, le 6 octobre 1971, par le Ministre des affaires étrangères du Tchad, contre la République arabe libyenne et ses dirigeants. Les grands dangers auxquels l'Afrique est exposée aujourd'hui, et les immenses efforts nécessaires pour y faire face, ne laissent aucune place aux allégations sans fondement que le Ministre des affaires étrangères du Tchad a avancées contre mon pays. Il serait beaucoup plus opportun et plus utile que les efforts perdus à formuler ces allégations soient consacrés à la lutte de l'Afrique contre les atrocités racistes et les agressions commises par le colonialisme et ses tenants à l'égard des populations de notre continent. Nous ferions mieux de nous unir pour faire face à cette épreuve que de succomber à ses machinations.

197. Je voudrais souligner tout d'abord que la République arabe libyenne croit profondément aux principes des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine et qu'elle est fermement attachée au principe du respect de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de chaque Etat comme à celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats Membres.

198. Les peuples du Tchad et de la Libye sont des voisins fraternels unis par une longue amitié. Comme d'autres peuples d'Afrique, ils rejettent tous deux le colonialisme, le racisme et l'abominable politique d'*apartheid*. Tous deux sont convaincus que le progrès économique et social exige des efforts sérieux. Nos deux peuples se sont souvent entraînés aux époques de détresse. Au cours de ces derniers mois, la Libye a apporté une aide efficace au peuple du Tchad qui devait faire face à la sombre menace du choléra. Nous n'estimons pas nécessaire d'entrer dans les détails de ce que nous considérons comme un devoir, dans l'intérêt du bon voisinage et de la fraternité.

199. Les peuples de la Libye et du Tchad ont un passé commun de lutte contre le colonialisme. Au début de ce siècle, alors que notre partie du monde résistait à l'agression du colonialisme, nos deux peuples ont lutté côte à côte et de nombreux Libyens sont morts en combattant les agresseurs sur le sol du Tchad. En fait, des milliers de Libyens étaient, avec leurs frères du Tchad, engagés dans la lutte contre l'intervention coloniale dans le Sud lorsque notre pays, la Libye, a été envahi par le nord. En outre, au cours de la lutte menée par la Libye pour se libérer du régime colonial fasciste, des milliers de Libyens chassés de leur pays ont trouvé refuge dans le sud, au Tchad. La majorité d'entre eux sont rentrés depuis. Inversement, un grand nombre de Tchadiens vivent et travaillent en Libye. En outre, les Libyens et les Tchadiens qui résident dans les vastes régions frontalières de nos deux pays ont les mêmes origines, parlent essentiellement la même langue et il serait très difficile de les différencier sur la base de la langue, des usages ou de la couleur.

200. Beaucoup de personnes ont des noms semblables dans les deux peuples, comme c'est du reste le cas pour le Ministre des affaires étrangères du Tchad lui-même, dont le nom, Hassane, est très courant dans les pays arabes et islamiques. Il faut savoir tout cela pour avoir une idée juste du problème et pour comprendre l'étroitesse des liens qui existent entre nos deux peuples. Pour ces raisons, les allégations du Ministre des affaires étrangères du Tchad contre mon pays sont d'autant plus regrettables. La République arabe libyenne ne s'est jamais ingérée dans les affaires de quelque Etat que ce soit, y compris le Tchad. Les questions qui ont été soulevées ne concernent que le peuple du Tchad et c'est à lui qu'il appartient de les régler selon ses vœux. Si certains événements se sont produits, qui ont suscité une résistance contre le régime au Tchad, ils ne devraient pas servir de prétexte pour accuser la République arabe libyenne et la mêler à un conflit intérieur.

201. Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement du Tchad accuse ses voisins de s'ingérer dans ses affaires, mais au moins la troisième fois. Précédemment, il avait également accusé deux autres de ses voisins en faisant les mêmes allégations. Il ne faut pas prendre ces accusations pour argent comptant; elles sont en fait le reflet de problèmes internes que le Tchad n'a pas le droit d'imputer à d'autres Etats.

202. A ce propos, il importe de rappeler à l'Assemblée que le conflit au Tchad existait déjà bien des années avant la révolution libyenne et nous comprenons mal comment on peut nous blâmer pour ce conflit. Nous rejetons ces accusations, qui nous mettent en cause dans les affaires intérieures du Tchad et qui donnent à son gouvernement un prétexte pour s'ingérer dans nos affaires intérieures.

203. Le Derdei dont a parlé le Ministre des affaires étrangères du Tchad dans sa déclaration n'est impliqué dans aucune activité politique. C'est un réfugié politique qui vivait en Libye bien avant la création de la République. Il a bien rencontré quelques personnalités officielles du Tchad en Libye, mais ces rencontres ont eu lieu avec le consentement des autorités tchadiennes et le rôle de la République arabe libyenne n'a consisté qu'à faciliter les conversations. Elle entendait ainsi contribuer à la recherche d'une solution du différend par des moyens pacifiques, conformément aux principes des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

204. Nous avons entendu le Ministre des affaires étrangères citer d'autres personnes, mais ces noms ne signifient pas grand-chose, étant donné, comme je viens de le dire, que dans les vastes régions frontalières, beaucoup de Tchadiens et de Libyens portent le même nom. A ce propos, il convient de mentionner que nombre d'anciens fonctionnaires du régime royaliste renversé qui vivent actuellement au Tchad ont été condamnés par des tribunaux libyens pour des crimes commis dans le passé. Ces personnes qui sont maintenant privées de la possibilité d'accumuler illicitement des fortunes immenses appartenant au peuple, ces anciens fonctionnaires corrompus qui opprimaient le peuple libyen et qui étaient protégés par les bases militaires étrangères en Libye ont comploté contre le Gouvernement révolutionnaire de Libye. Il serait facile de donner leurs noms et leur lieu de résidence au Tchad. En fait, la conspiration d'août 1970 dont le but était de renverser le Gouvernement de la

République arabe libyenne avait été organisée par certains de ces anciens fonctionnaires du régime royaliste destitué résidant au Tchad.

205. Quant à ceux qui ont été priés de quitter notre pays, ils étaient entrés illégalement sans visa. Ce droit d'expulsion appartient à tout Etat; au lieu de les mettre en prison ou de leur infliger des amendes, comme la loi le prévoit, nous avons offert de les transporter du nord jusqu'à la frontière de leur pays. Des milliers de citoyens du Tchad travaillent et vivent en paix en Libye. Leur travail et leurs activités sont appréciés.

206. Le Ministre des affaires étrangères du Tchad a accusé mon pays d'intentions expansionnistes en affirmant qu'il avait des preuves. Mais il n'a fait que se référer à une carte touristique qui serait imprimée et vendue en Italie. Est-ce vraiment une preuve suffisante des visées expansionnistes dont on accuse la Libye ? Ne s'est-il pas dit que, derrière ces manoeuvres, pouvait se cacher un complot colonialiste visant à disperser nos efforts dans la lutte contre le colonialisme sur notre continent ? C'est une vieille méthode impérialiste : diviser pour régner. Les impérialistes savent bien que, si la solidarité des peuples d'Afrique était réalisée, ils devraient quitter le continent. Il faut que nous soyons en garde contre ces manoeuvres et ces complots colonialistes si nous voulons les déjouer. Le colonialisme n'abandonnera jamais l'Afrique de son propre gré. Tous les moyens lui seront bons pour arriver à ses fins.

207. Une personne sensée pourrait-elle croire que la Libye, vaste pays d'environ 2 millions de kilomètres carrés, habité par une faible population de moins de 2 millions d'habitants, a des visées expansionnistes ? Il ne nous est pas facile de mettre nos vastes terres en valeur. D'autre part, notre politique antiexpansionniste est fermement établie.

208. Pourquoi le Niger, notre voisin du sud, ne parle-t-il pas de cette carte ? Il a dû conclure, et avec raison, que cette carte ne fixait aucunement les frontières entre nos pays. Les frontières internationales ne sont jamais établies par des cartes touristiques. Quant à la prétendue mention selon laquelle les frontières internationales ne doivent pas être considérées comme définitives, c'est une mention qui figure habituellement sur les cartes routières et touristiques pour éviter tout malentendu. Le Ministre des affaires étrangères du Tchad a mal interprété cette mention, ce qui est très regrettable.

209. En fait, c'est le Gouvernement du Tchad lui-même qui semble avoir des visées expansionnistes à l'égard de notre pays. La preuve en est dans les déclarations du Président du Tchad lui-même. Selon une récente interview, publiée dans *le Figaro* du 3 septembre 1971, le président Tombalbaye aurait dit que le Tchad a des droits historiques sur Koufra et le Fezzan. Les régions dont il a parlé ne constituent rien de moins que la moitié de la surface totale de la République arabe libyenne. Je ne pense pas qu'il y ait besoin d'autres commentaires.

210. Les histoires inventées pour impliquer la République arabe libyenne dans le prétendu complot contre le régime du Tchad sont des accusations sans fondement. La façon dont ces allégations ont été avancées le montre bien. Dans sa déclaration du 27 août, annonçant le prétendu complot,

le président Tombalbaye a affirmé que la République arabe libyenne, avec un grand Etat colonialiste, était derrière cette tentative. Il est significatif qu'il n'ait pas mentionné le nom du grand Etat colonialiste tout en n'hésitant pas à mettre en cause la Libye. N'est-il pas étrange qu'un gouvernement soumis à une tentative de renversement n'ose même pas nommer le grand Etat qui, dit-il, était derrière ce complot, et encore moins rompre les relations diplomatiques avec lui tout en accusant d'abondance la Libye, petit Etat pacifique qui cherche toujours à vivre en harmonie avec ses voisins ? Serait-ce parce que nous avons réussi à éliminer les bases militaires colonialistes de notre pays ou parce que nous soutenons les peuples africains qui luttent pour leur libération, que nous sommes aujourd'hui en butte à des accusations destinées à détourner nos efforts des tâches qui nous attendent ?

211. Fera-t-on croire aux Nations Unies que la Libye pourrait conspirer avec une grande puissance coloniale pour s'ingérer dans les affaires intérieures du Tchad et essayer de renverser son gouvernement, alors que la Libye a renversé le régime féodal corrompu qui s'appuyait sur la protection des impérialistes étrangers, qu'elle s'est débarrassée des bases militaires impérialistes, qu'elle a demandé et reçu des compagnies de pétrole étrangères presque le double du prix payé pour ses ressources naturelles, avec effet rétroactif jusqu'en 1965, marquant ainsi le début de l'évolution constructive qui s'est récemment produite dans la situation des pays exportateurs du pétrole, alors que la Libye est résolue à exercer un contrôle effectif sur ses ressources naturelles grâce à une participation réelle ? Qui pourrait croire que cette même Libye irait conspirer avec une grande puissance impérialiste ? En vérité, le Tchad pourrait s'estimer heureux, et il rendrait à l'Afrique et au monde entier un grand service, s'il parvenait, lui aussi, à certaines des réalisations que j'ai indiquées.

212. Ces proclamations et ces événements récents cachent peut-être quelque chose de plus inquiétant. Lorsqu'il a annoncé le prétendu complot, le 27 août, le président Tombalbaye a tenu contre la République arabe syrienne des propos très hostiles et qui ne sauraient être justifiés. Il n'a pas seulement rompu les relations diplomatiques avec la Libye par sa déclaration de ce jour-là; il est allé plus loin, exprimant délibérément des intentions hostiles contre la République arabe libyenne. Selon l'agence France-Presse, il aurait dit : "Les Libyens qui veulent établir des bases au Tchad pour combattre Kadhafi me trouveront prêt à les leur fournir." Une hostilité aussi flagrante, qui vise à faire de notre voisin, le Tchad, une base pour ceux qui préparent des agressions contre la République arabe libyenne est véritablement déplorable. C'est seulement ensuite que l'appui de FROLINAT a été mentionné. Mon gouvernement ne fournit pas de formation militaire aux Tchadiens, pas plus qu'il ne leur fournit d'équipement militaire. Et, bien entendu, il serait inimaginable que mon gouvernement délivre à des citoyens du Tchad des passeports libyens pour qu'ils entrent au Tchad afin d'en combattre le gouvernement.

213. On possède maintenant des renseignements précis indiquant que des mercenaires se trouvent à l'entraînement au Tchad pour être utilisés dans une agression contre la République arabe libyenne. Se pourrait-il que notre peuple, qui s'est révolté contre une poignée d'exploiteurs opérant à

l'abri des bases militaires étrangères, doit maintenant faire face à de nouvelles formes d'agression contre son indépendance ?

214. La politique de la République arabe libyenne qui rejette les objectifs expansionnistes et s'oppose à toute conquête territoriale est bien connue. Elle est en harmonie avec les principes de la Charte des Nations Unies et ceux de l'Organisation de l'unité africaine.

215. Si les allégations relatives à la conspiration et si les accusations portées contre la Libye constituent pour le Gouvernement du Tchad une manoeuvre politique dirigée contre l'opposition dans le pays, nous déclarons d'emblée que nous rejetons cette tentative de mettre en cause la République arabe libyenne pour couvrir une affaire qui relève purement de la situation intérieure du Tchad. Quels que soient les rapports entre les partis en conflit à l'intérieur du Tchad, et quelles que soient leurs conditions et leurs exigences, qu'il s'agisse de rupture de relations ou d'autre chose, ces questions ne nous concernent pas. Il appartient à la population du Tchad de les résoudre sans ingérence extérieure. Nous refusons de nous laisser entraîner dans des questions relevant de la situation intérieure de ce pays. Nous ne permettons à aucun Etat de nous imposer ses conditions, pas plus que nous ne songeons à imposer de conditions à un Etat quelconque.

216. Nous regrettons vivement que cette question si vague au demeurant ait été évoquée par la délégation du Tchad devant l'Assemblée générale. Nous le regrettons d'autant plus que nous savons que certains Etats africains ont aimablement offert leurs bons offices, et notamment ceux du Président du Niger, M. Hamani Diori, pour dissiper le malentendu. Mon gouvernement avait accepté d'envoyer une délégation au Niger à cet effet. Toutefois, le Gouvernement du Tchad, écartant ces efforts méritoires des gouvernements africains sans en attendre les résultats, est venu apporter son torrent d'accusations devant l'Assemblée générale.

217. Ces accusations et la rancune qu'elles ont provoquée fournissent une occasion magnifique aux forces de la réaction et aux éléments mercenaires qui sont à la solde du colonialisme. Ce sont là les étapes d'une agression contre notre pays, visant à détruire son régime républicain et à restaurer la domination coloniale. On prépare la mise en scène, on fabrique dès maintenant des prétextes pour envahir notre pays, comme cela s'est produit récemment, lors de l'agression colonialiste contre la Guinée, le Sénégal et la Zambie.

218. Le colonialisme recourt à des méthodes diverses pour subjuguier les peuples et disperser leurs ressources en vue de les détourner de la lutte commune de libération. C'est sur cette lutte que nous devons concentrer nos efforts en renforçant notre coopération et notre unité. L'intensification de la lutte commune contre le colonialisme, qui frappe de discrimination nos peuples dans différentes parties de l'Afrique et qui impose d'atroces injustices en Namibie, en Afrique du Sud et en Rhodésie, doit l'emporter sur toute autre considération. La nécessité de vaincre le fléau de l'*apartheid* et de lutter contre l'agression de ceux qui le pratiquent exige l'attention absolue des Etats africains, tant à l'Assemblée générale qu'ailleurs.

219. La résistance des Etats africains tels que la Guinée, le Sénégal et la Zambie contre l'agression portugaise devrait compter plus que les fausses accusations. Nous ne devons jamais fournir au colonialisme l'occasion de renouveler son agression et sa domination sur notre continent. Il est temps que l'Afrique fasse connaître au monde ses exigences, ses droits et ses aspirations dans l'unité. Il est temps qu'elle vienne à bout de tous les efforts entrepris par les colonialistes pour la diviser.

220. M. GUEVARA ARZE (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Il semble que le représentant de Cuba, M. Alarcón, croie jouir de l'impunité en cette assemblée. Vendredi dernier [*1959ème séance*], agissant comme il l'avait fait en des occasions précédentes, il a personnellement insulté le Ministre des affaires étrangères, le Gouvernement et le peuple de la Bolivie. Aujourd'hui, il a renouvelé ses insultes.

221. Avant de lui répondre, je voudrais présenter quelques considérations préliminaires. Si M. Alarcón n'a pas pu ou voulu répondre immédiatement à M. Gutiérrez Gutiérrez, il aurait pu éviter d'attendre qu'il soit absent et ne pas profiter du dernier moment avant un week-end pour faire en sorte que ses paroles restent sans réponse.

222. L'histoire aurait dû apprendre à M. Alarcón que la Bolivie et les Boliviens ne permettent pas d'ingérence de quiconque dans leurs affaires intérieures.

223. Pour en venir au fond de la question, je rappellerai aux membres de l'Assemblée que, dans la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de mon pays [*1957ème séance*], il n'y avait pas la moindre mention de Cuba ni de son gouvernement. Aucun des porte-parole de ce pays n'a été mentionné. Le Ministre des affaires étrangères de Cuba et le représentant de ce pays, M. Alarcón, n'ont certainement pas été mentionnés. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays n'a pas parlé de la structure centralement planifiée de l'économie cubaine ni de la forme dictatoriale du Gouvernement de Cuba. Il n'a certainement pas mis en cause sa politique étrangère officielle, pas plus que la contradiction avec les actes officiels de ce gouvernement sur le continent, actes dont il y a des exemples tragiques en Bolivie.

224. Il convient donc de se demander pourquoi M. Alarcón a usé et abusé du prétendu droit de réponse. L'insolence n'est pas une réponse suffisante.

225. Les paroles insolites du représentant de Cuba ne prouvent qu'une chose, à savoir qu'il n'a pas la moindre idée de ce qui se passe en Bolivie et que, partant, il recourt à toute une foule d'adjectifs pour qualifier un changement d'ordre intérieur qui ne lui convient pas. Ce changement ne le concerne pas, à moins que les Cubains qui ont été surpris récemment les armes à la main à Santa Cruz et dans d'autres villes boliviennes n'aient été envoyés par le gouvernement de M. Alarcón et, dans ce cas, nous pouvons aussi supposer que les centaines de milliers de dollars trouvés en la possession d'un certain nombre d'agents internationaux ont été fournis par Cuba, qui voulait avoir un nouveau moyen de s'ingérer dans les affaires de mon pays.

226. Se posant en grand inquisiteur, le représentant de Cuba a lancé une série de qualificatifs s'appliquant aux

vivants et aux morts, divisant les hommes en bons et en mauvais, en révolutionnaires et réactionnaires, en hommes de droite et de gauche, en impérialistes et anti-impérialistes; il n'a épargné personne.

227. Je ne répondrai pas à de telles insultes, cela est superflu. Il suffira de constater combien ces paroles sont vides de sens et de les comparer avec les faits objectifs qui existent en Bolivie et avec les déclarations du Ministre des affaires étrangères de mon pays.

228. Six années avant la révolution cubaine, la Bolivie a nationalisé les mines et réparti la terre entre ceux qui la travaillent. Dans le cadre du même processus révolutionnaire amorcé en 1952, elle a construit une fonderie d'étain, propriété de l'Etat, ainsi que des raffineries, des oléoducs et des gazoducs également gérés par l'Etat. Le pétrole et le gaz ont été nationalisés ainsi que les chemins de fer et le transport aérien. La raffinerie de sucre la plus importante du pays a été construite et est gérée par le gouvernement. En résumé, en Bolivie, c'est l'Etat qui est le principal producteur, le principal exportateur, le principal importateur et le principal employeur, même sans tenir compte des fonctionnaires et en ne comptant que ceux qui travaillent dans les entreprises d'Etat. Voilà pour ce qui est de la structure économique du pays.

229. En matière d'organisation sociale et politique, les paysans ont été libérés de la servitude féodale et de l'obligation du travail gratuit; grâce au suffrage universel, ils ont été incorporés aux activités publiques dont ils étaient exclus. Le droit syndical a été reconnu et garanti. Alors que disparaissaient des structures économiques et sociales sclérosées, de nouvelles possibilités se sont ouvertes pour les fils des ouvriers, dont beaucoup occupent maintenant des professions libérales. Des jeunes filles qui n'avaient d'autre choix que de se placer comme domestiques occupent maintenant des fonctions de secrétaire, d'infirmière ou de comptable. Les fils des paysans ont maintenant la possibilité — possibilité dont ils ont largement usé — de devenir officiers de l'armée, fonctionnaires du gouvernement ou d'exercer une profession libérale. De nombreux fils d'artisans ont quitté l'atelier de leurs pères pour faire des études d'ingénieur ou de droit.

230. En matière de politique extérieure, plusieurs gouvernements boliviens ont établi des relations diplomatiques et commerciales avec divers pays socialistes et mis en oeuvre des programmes d'aide technique et d'autres formes de collaboration mutuelle.

231. Toutes ces modifications structurales de l'économie, l'organisation sociale, les institutions politiques et les relations extérieures de la Bolivie font partie d'une révolution qui est toujours en cours et pour laquelle nous, Boliviens, n'avons pas eu à payer le prix de l'esclavage ni à renoncer à la liberté ni à la dignité humaine : une révolution sans poteau d'exécution.

232. Il est certain que différents changements politiques internes sont intervenus au cours des 20 dernières années et que, parfois, la révolution a sombré dans l'incertitude et la perplexité, mais le peuple de Bolivie, tenace, épris de sa liberté et résolu à progresser, a toujours su retrouver son chemin et a toujours rejeté toute ingérence étrangère. Il

s'agit d'une révolution d'origine bolivienne au service de son peuple, d'une révolution nationale sans prétention puérile à l'exportation.

233. Aucune de ces modifications structurales réalisées par divers gouvernements n'a été changée, reniée ou abrogée par l'actuel Gouvernement de la Bolivie et il n'a pas non plus l'intention de le faire. Vous avez écouté dans cette assemblée les paroles du Ministre des affaires étrangères de mon pays, qui a expressément confirmé que ces mesures restaient en vigueur, ajoutant immédiatement cette phrase que je cite mot pour mot :

“Dès que nous serons venus à bout des problèmes que notre crise politique actuelle soulève, les pouvoirs de la nation seront établis par l'exercice libre du suffrage universel.” [1957ème séance, par. 62.]

234. Quel est donc le fascisme dont a parlé le représentant de Cuba ? En quoi consiste le retour de l'oligarchie féodale décapitée il y a 20 ans ? Ce spectre sans tête peut effrayer ceux qui ne connaissent pas la Bolivie, mais, pour nous, il a définitivement cessé d'exister.

235. Quelles sont les mesures de discrimination raciale ou religieuse imposées par le Gouvernement de la Bolivie qui justifieraient qu'on le taxe de nazi ? Quels sont les lois, les décrets ou les mesures administratives qui, en falsifiant la réforme agraire, auraient enlevé la terre aux paysans ? Comment a-t-on dénationalisé l'exploitation de l'étain et du zinc, du pétrole et du gaz pour livrer ces richesses naturelles au secteur privé, national ou étranger ?

236. L'insolence et une joyeuse inconscience ne suffisent pas pour lancer des informations contredites par les faits. Si les réformes structurales de la révolution bolivienne subsistent, si la révolution poursuit son cours, si le gouvernement que représente le Ministre des affaires étrangères annonce officiellement, de sa propre initiative, du haut de cette tribune mondiale, que n'interviendra aucune modification qui retarde ou anéantisse ce processus, sur quoi, alors, se fondent les affirmations qui ont été proférées ici ?

237. Il ne peut y avoir qu'une réponse, à savoir la frustration ressentie par ceux qui, de l'étranger, attisent le foyer de guerre civile et de discorde en Bolivie pour réaliser leurs noirs desseins. On peut facilement déceler l'écho de cette frustration dans les paroles du représentant de Cuba. A titre de consolation, on ne peut que répéter à M. Alarcón ce qui a été dit en une autre occasion et en un autre lieu : qui met le nez dans le jardin du voisin risque de se le voir couper.

238. Mais ce n'est pas tout, à propos de l'intervention étrangère en Bolivie, étant donné la source d'où provient cette affirmation.

239. Mon pays ne reçoit pas des centaines de millions de dollars par an pour faire fonctionner son économie. Personne ne nous verse, sous forme de subvention politique, des plus-values astronomiques pour ce que nous produisons. Nous vendons des minerais, du pétrole, du gaz et d'autres matières premières sur le marché mondial, sur une base strictement concurrentielle, ce qui, fréquemment, représente un sacrifice pour le peuple. Nous vendons une petite

quantité de sucre en y perdant; nous vendons des matières premières dans les mêmes conditions. Le représentant de Cuba peut-il en dire autant de son pays ?

240. D'autre part, nous n'avons jamais tenté d'intervenir dans les affaires intérieures de Cuba ni d'aucun autre pays. Mais le gouvernement que représente M. Alarcón a envoyé en Bolivie une centaine de Cubains pour prendre les armes contre le gouvernement légalement constitué dans le but ouvertement déclaré de remplacer nos institutions par d'autres qui, selon ce gouvernement, semblaient mieux convenir aux Boliviens. Il voulait nous imposer un régime étranger aux goûts et à l'idiosyncrasie de notre pays.

241. Comme on pouvait s'y attendre, cette aventure est née sous le signe même de l'échec. Les paysans qui, en théorie, auraient dû appuyer et suivre les envahisseurs, les ont anéantis par leur résistance et l'explication est fort simple : peut-être le représentant de Cuba l'ignore, mais la révolution de 1952 avait rendu aux fermiers les terres qui leur avaient été arrachées à l'époque coloniale et ils ne voulaient pas les reperdre au nom de certaines notions abstraites, parce que, que leurs biens leur soient arrachés par les représentants d'un Etat policier ou par les anciens seigneurs féodaux, n'est-ce pas pour eux la même chose ?

242. Tout au long du cours inexorable de cette intervention étrangère, la mort et la désolation ont pris leur tribut de victimes endeuillant des centaines de familles boliviennes qui offrirent leurs fils pour le droit du pays de se gouverner lui-même sans ingérence d'aucun autre gouvernement.

243. Nous ne sommes et nous ne voulons pas être un champ de discorde. Nous savons que lorsque l'on compte sur le sol d'un petit pays, ce sont les étrangers qui apportent les idées, l'argent et les agents, mais ce sont les habitants de ce pays qui, eux, doivent fournir les cadavres.

244. Nous ne sommes pas, nous ne voulons pas être des pions sur l'échiquier politique mondial. En dépit de nos limites qui d'ailleurs sont les mêmes que celles d'autres petits pays qui vivent, travaillent et luttent dans les différentes sphères d'influence entre lesquelles est divisé le monde contemporain, nous ne voulons pas que d'autres viennent chez nous pour régler nos affaires. C'est pourquoi nous rejetons catégoriquement les paroles prononcées ici par le représentant de Cuba, tout comme nous avons repoussé dans le passé et comme à l'avenir nous rejetterons toute tentative d'intervention extérieure.

245. J'ai dit au début de cette intervention que les morts eux-mêmes n'avaient pas échappé aux injures et aux qualificatifs calomnieux de M. Alarcón. Il a parlé du commandant Che Guevara et du chef de la Phalange socialiste bolivienne, Oscar Unzaga de La Vega. Comme un dieu de l'Olympe, il a donné à chacun sa place définitive dans l'histoire.

246. Je n'ai pas la prétention de contester ce qui a été dit à propos de Che Guevara, mais je dois déclarer de manière catégorique que le chef de la Phalange socialiste bolivienne n'a pas été passé par les armes. Une commission d'assistance technique spéciale de l'Organisation des Etats américains présidée par M. Schwitzer, spécialiste chilien en droit pénal, qui avait été représentant de son pays aux Nations Unies, et

composée de deux citoyens latino-américains -- l'un du Mexique, l'autre du Pérou -- ont établi de façon irréfutable dans quelles conditions il était mort. Il s'agit là de faits historiques connus de par le monde, qui ne peuvent être déformés simplement pour servir la théorie que le représentant de Cuba a voulu exposer sans connaissance de cause. Quelles que soient les divergences politiques qui séparent les Boliviens, nous regrettons tous cet événement tragique qui a coûté la vie d'un Bolivien qui a toujours combattu au service de ses idéaux.

247. Quelques mots d'ordre personnel sont indispensables avant que j'en termine. En tant que protagoniste de la politique bolivienne, j'ai occupé des positions différentes de celles du Ministre des affaires étrangères, M. Mario Gutiérrez Gutiérrez. Je dois toutefois reconnaître que tant M. Gutiérrez Gutiérrez, en qualité de chef de la Phalange socialiste bolivienne, que l'ancien président Paz Estenssoro, chef du Mouvement national révolutionnaire, ont eu une attitude patriotique à l'égard du peuple bolivien. Ils ont su oublier leurs différends pour constituer un front commun capable d'appuyer l'action de l'armée et rendre au peuple bolivien la direction de ses affaires intérieures et la paix et la stabilité qui se voyaient menacées par le chaos, l'incertitude et la lutte fratricide attisée de l'étranger. En tant que citoyen bolivien qui aime par-dessus tout sa patrie, je ne puis que former des vœux pour le succès de l'entreprise dans laquelle ils se sont lancés.

248. M. FRAZÃO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Je viens d'entendre le représentant de Cuba parler de l'intervention du Brésil dans des questions relevant de la politique intérieure d'un pays voisin et ami. Le représentant de Cuba n'a pas fait distribuer le texte de son discours, mais je suis certain de le citer sans erreur.

249. Je tiens à démentir tout de suite ses allégations mensongères et gratuites. La vérité historique est que le Brésil a toujours observé fidèlement le principe de la non-ingérence, qui est l'un des fondements de sa politique étrangère. Tout le monde sait -- et le représentant de Cuba vient de nous le rappeler une fois de plus -- que son gouvernement agit, lui, d'une manière exactement contraire à ce principe et s'efforce par tous les moyens d'exporter l'insurrection, la révolution et le terrorisme. Je voudrais que mes collègues s'en souviennent.

250. Ayant fait cette mise au point, je ne retiendrai plus l'attention de l'Assemblée pour réfuter toute autre accusation inconsidérée du représentant de Cuba.

251. M. ORTIZ DE ROZAS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Dans son intervention de cet après-midi, le représentant de Cuba, parlant du changement de gouvernement qui a eu lieu récemment en Bolivie, a cru nécessaire de dire que ces événements avaient été favorisés par certains gouvernements latino-américains, parmi lesquels il a spécifiquement mentionné celui de l'Argentine. Cette accusation est sans fondement; elle n'est et ne saurait être prouvée de quelque manière que ce soit; en la faisant, le représentant de Cuba prétend ignorer que le strict respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats est l'un des piliers de la politique extérieure de l'Argentine.

252. Ce ne sont pas là vaines paroles; c'est une réalité qui a toujours dicté, dicté et dictera nos relations avec autrui. En

vertu de ce principe et grâce au respect égal et réciproque de la non-ingérence de la part d'autres Etats, nous maintenons des relations diplomatiques avec des gouvernements à régimes politiques très différents dans les cinq continents, et la plupart d'entre eux sont représentés ici. En vertu de ce principe, nous continuons à resserrer nos liens avec tous nos voisins latino-américains.

253. Nous respectons et aimons trop le peuple bolivien et ses institutions pour nourrir la moindre intention de nous ingérer dans ses affaires intérieures. Nous sommes liés à ce peuple par la géographie, par le présent et par un avenir commun, et nous ne nous laisserons dresser aucun obstacle sur ce chemin, ni même ce que dit le représentant de Cuba. Les changements de gouvernement qui se produisent en Bolivie sont exclusivement de la compétence des Boliviens.

254. En lançant son accusation non fondée, le représentant de Cuba a notamment oublié que nombre des dirigeants boliviens du gouvernement précédent — gouvernement dont le renversement, selon lui, aurait été perpétré avec l'aide de l'Argentine — ont trouvé asile politique dans mon pays. Il oublie également que les autorités boliviennes actuelles ont permis à ces exilés de sortir du pays sous la protection d'une des institutions juridiques les plus anciennes de l'Amérique latine.

255. Ce qui est vraiment incroyable, ce qui est une insulte au bon sens et à l'intelligence de l'Assemblée, c'est que cette accusation ait été lancée par le représentant d'un pays comme Cuba qui, depuis 10 ans, ne fait que s'ingérer sans vergogne dans les affaires intérieures de tous les pays latino-américains, sans exception aucune.

256. Je ne crois pas utile de m'attarder davantage sur cet épisode; ceux qui connaissent la conduite de l'Argentine et les déclarations éhontées de Cuba sauront se faire une opinion.

257. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Au cours de la déclaration qu'il a faite cet après-midi en séance plénière de l'Assemblée générale, le représentant de Cuba a dit, à propos des événements qui se sont récemment produits en Bolivie, qu'ils avaient eu lieu grâce à l'aide de certains pays d'Amérique latine, parmi lesquels le Paraguay. J'affirme catégoriquement que mon pays n'a été aucunement mêlé à ces événements.

258. Le Paraguay respecte au plus haut degré le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Tout au long de son histoire de nation libre, souveraine et indépendante, peut-être ne se trouve-t-il ici aucun pays qui ait eu à payer un prix aussi élevé pour son adhésion à ce principe, à celui du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres Etats, et de la préservation de leurs intérêts nationaux.

259. Nous sommes fiers de cette tradition et ne pouvons donc que souhaiter que ces normes soient respectées par tous, y compris par le pays que représente l'orateur en question.

260. Cela dit, je réitère le démenti catégorique de l'accusation fautive lancée dans cette salle il y a quelques instants.

261. M. PAZHWAK (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai demandé à prendre la parole pour répondre à la déclaration faite par le représentant du Pakistan. Il a fait état d'une partie de la déclaration du Ministre des affaires étrangères de mon pays [*1961ème séance*].

262. Je voudrais tout d'abord, à cet égard, lui retourner les sentiments amicaux qui, a-t-il dit, animent la population du Pakistan à l'égard du peuple de l'Afghanistan; je désire également l'assurer, bien que je sois certain qu'il le sait déjà, que ces sentiments de fraternité existent entre les peuples — je dis bien les peuples — de nos deux pays.

263. En deuxième lieu, je voudrais préciser pour le procès-verbal la position de mon pays. A cette heure tardive, je me bornerai simplement à cet égard à déclarer que je réaffirme chacune des paroles contenues dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères de mon pays.

264. Troisièmement, je rejette avec toute la force dont je suis capable le passage de la déclaration du représentant du Pakistan d'après lequel l'annexion du Pakhtounistan est un fait légalement établi. Etant donné, ainsi que le déclarait mon ministre des affaires étrangères, que cette question ne figure pas à l'ordre du jour des Nations Unies — car nous espérons qu'une solution pacifique interviendra —, je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention de l'Assemblée, en raison de l'heure tardive.

265. M. ALARCON (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Tout d'abord, je vous prie de m'excuser de remonter à la tribune à une heure aussi tardive, mais je voudrais dire quelques mots pour éviter que le représentant de la Bolivie ne nous prête de mauvaises intentions si nous ne lui répondons pas en sa présence, bien qu'il soit évident que notre délégation n'est pas au courant des allées et venues de M. Gutiérrez Gutiérrez, qu'il reste à New York ou dans cette salle.

266. Pour ce qui est des affirmations faites par les représentants du Brésil, de l'Argentine et du Paraguay, il est évident que personne ici n'aurait pu espérer que ces représentants reconnaissent ici la participation de leur gouvernement et de leurs forces armées au renversement du Gouvernement bolivien que présidait le général Torres. Leur réponse négative ne nous surprend pas; nous nous bornerons à rappeler ce qu'a dit le Gouvernement bolivien lui-même lorsqu'il a essayé de résister au coup d'Etat fasciste et à rappeler les documents qui ont été publiés dans de nombreux organes de presse, y compris la presse américaine, qui faisaient état de la participation des quatre pays que nous avons mentionnés et, en premier lieu, bien sûr, celui qui n'a pas répondu, celui des Etats-Unis d'Amérique. C'est ainsi que l'on citait nommément le colonel London, des Etats-Unis, comme étant le chef dirigeant l'armée américaine qui a fourni le matériel de communications aux troupes soulevées dans la région de Santa Cruz.

267. On sait également comment les armées brésilienne et argentine sont restées en communication avec les contingents soulevés de la région de Santa Cruz et ont ainsi permis le renversement du Gouvernement de La Paz. On sait que les exilés boliviens, devenus depuis hauts fonctionnaires du régime fasciste bolivien, ont pu très librement traverser les

frontières argentine et brésilienne et prendre ainsi la tête du mouvement contre-révolutionnaire.

268. Je ne vais pas répondre en détail à la longue déclaration du représentant de la Bolivie mais, étant donné les questions qu'il a formulées ici en essayant de nier le caractère de répression et le caractère fasciste de son gouvernement, je voudrais seulement demander à l'Assemblée de prendre acte de certains faits.

269. Ce n'est pas le représentant de Cuba mais l'évêque auxiliaire de La Paz, Ademar Esquivel, qui, dans une déclaration faite avant-hier, a dit que l'on viole dans son pays les droits les plus élémentaires de la personne et qui a exhorté l'actuel Gouvernement bolivien à mettre fin à la répression brutale à laquelle il a soumis le peuple bolivien, y compris l'Eglise catholique.

270. Le 11 octobre, le clergé bolivien a dénoncé les sacrilèges dont avaient fait l'objet des églises dans les départements de Santa Cruz, à Charagua, Coro-Coro et La Paz. Il a indiqué que des troupes militaires et policières s'étaient livrées à des voies de fait sur les personnalités du clergé bolivien.

271. Ce n'est pas moi mais M. Gutiérrez Gutiérrez lui-même qui, dans son discours lors de la discussion générale [1957^{ème} séance], a fait remarquer que les centres d'enseignement, aussi bien les universités que les écoles primaires, sont fermés jusqu'à l'année prochaine, et ce parce que les fascistes ont dû prendre d'assaut l'université principale de San Andrés, la bombarder par les forces aériennes et l'attaquer avec des tanks et l'infanterie pour imposer son régime actuel dans le pays de l'Altiplano.

272. Le représentant de la Bolivie a évoqué d'autres aspects de la situation bolivienne et je n'ai pas le temps ici de citer toutes les protestations du mouvement syndical bolivien face aux violations du statut des syndicats commises par l'actuel Gouvernement bolivien et l'occupation militaire d'usines.

273. Il a dit que l'actuel régime bolivien poursuivrait la même politique de réformes que celle qui avait été entreprise en 1952 dans ce pays. Le temps dont nous disposons ne me permet pas de lire les déclarations des fonctionnaires actuels de ce régime qui reconnaissent que le gouvernement fasciste de Bolivie prend en fait les mesures qui amèneront une renégociation de certaines des entreprises qui avaient été nationalisées par les gouvernements antérieurs et qui, par ce biais de la dénationalisation, accroîtront la participation des entreprises étrangères dans un secteur qui, autrefois, était aux mains du peuple bolivien.

274. M. Guevara Arze a dit qu'il était possible que nous ne voyions pas clair à l'égard des événements qui se sont déroulés en Bolivie. Peut-être peut-on dire en effet que l'Assemblée se trompe. Il a voulu nous expliquer le processus révolutionnaire ainsi que la situation actuelle existant dans son pays, mais il faudrait se poser la question de savoir si celui qui parlait était l'ancien ministre du Mouvement national révolutionnaire de 1952, qui a dû faire face au soulèvement fasciste d'Unzaga de La Vega, dont il fait aujourd'hui l'éloge, ou le ministre qui a servi d'autres

régimes boïviens ou bien enfin l'ambassadeur qui représentait ici, il y a encore deux mois, ce même gouvernement qui représente aujourd'hui pour lui le chaos et l'ingérence étrangère en Bolivie. Si l'on suit cette carrière de M. Guevara Arze, on ne peut que s'y perdre.

275. Mais tout cela a une explication très claire que l'on peut retrouver d'ailleurs dans nos déclarations antérieures : ce sont les merveilles causées par l'intervention étrangère, causées par l'impérialisme sur le zèle révolutionnaire, sur ceux qui abandonnent rapidement, pour des postes bien rémunérés, des idéaux qu'ils prétendaient chérir dans leur jeunesse.

276. En face, il y a un peuple bolivien, comme il y a un peuple latino-américain. Face à l'intervention sans vergogne de l'impérialisme nord-américain, qui a envoyé des troupes armées en 1965 intervenir à Saint-Domingue, avec l'aide de deux régimes venus ici prétendre qu'ils appuyaient le principe de la non-intervention et qui sont prêts à appuyer toutes les interventions de l'impérialisme yankee contre nos peuples, les peuples latino-américains, face à cette intervention des exploitants, à cette intervention des Yankees, ont vu naître entre eux un sentiment de solidarité très profond qui l'emporte et qui l'emportera sur les contre-révolutionnaires et les traîtres qui se livrent à l'or des impérialistes.

277. M. ORTIZ DE ROZAS (Argentine) [interprétation de l'espagnol] : Je serai très bref. L'Assemblée est fatiguée et nous avons nos obligations mondaines.

278. Mais pour qu'on ne croie pas que qui ne dit mot consent, je ne puis garder le silence et dois signaler qu'une fois de plus le représentant de Cuba, dans son intervention, a fait allusion à trois choses à propos de mon pays.

279. Il a parlé tout d'abord des journaux de tous les pays, y compris les journaux nord-américains. Nous ne croyons pas que la presse nord-américaine soit une bible qu'il faille toujours croire. Deuxièmement, je trouve très intéressant que le représentant de Cuba goûte à la presse libre et lise ce qui n'est pas permis dans son pays.

280. La deuxième affirmation du représentant de Cuba revient à dire que, selon lui, la communication qui a eu lieu entre l'aviation argentine et les unités boliviennes est connue. Apparemment, il la connaît, lui, mais nous non. Je ne sais quelle preuve il peut donner à l'Assemblée. Peut-être — je ne veux pas me mettre dans la même position que lui — y avait-il des éléments cubains qui faisaient exactement ce dont il accuse les autres pays; peut-être des éléments cubains s'ingéraient-ils dans la politique intérieure de la Bolivie, et c'est pour cela qu'il a de si bons renseignements qu'il n'a pas pu fournir à l'Assemblée.

281. Troisièmement, il a parlé de la liberté avec laquelle les éléments qui ont ensuite pris le pouvoir en Bolivie ont pu franchir la frontière entre l'Argentine et la Bolivie. C'est comme pour la presse : le représentant de Cuba est probablement très fâché que son pays, en plus d'être une île, soit une île où il n'est pas facile d'entrer et dont il est encore moins facile de sortir.

282. M. GUEVARA ARZE (Bolivie) [interprétation de l'espagnol] : Je ne veux pas non plus laisser sans réponse les

derniers propos du représentant de Cuba. Il ne s'agit pas d'affirmer sans prouver, et d'insulter les gens. Si le représentant de Cuba veut en savoir plus sur les raisons pour lesquelles le gouvernement du général Torres est tombé, la réponse est simple : il est tombé parce que ceux qui représentaient le point de vue cubain, qui l'appuyaient officiellement, étaient en même temps ses ennemis et s'efforçaient de l'expulser. Voilà pourquoi le général Torres n'est plus au pouvoir.

283. Quant aux allusions d'ordre personnel, leur explication ne mérite évidemment pas un auditoire de ce niveau.

Je dirai seulement au représentant de Cuba que je suis le même homme qu'il y a 20 ou 30 ans et que je n'ai pas servi — et pour moi représenter mon pays ne signifie pas servir un gouvernement — un gouvernement qui aille à l'encontre de mes convictions les plus profondes. C'est pourquoi j'ai défendu mon pays contre toute agression, notamment contre l'agression visant à transformer un peuple libre, épris de sa liberté par-dessus tout, en un peuple d'esclaves dirigé de l'étranger.

La séance est levée à 18 h 55.

